

Déclaration de performance extra-financière 2023



B

Sommaire

Déclaration de performance extra-financière

1.	Stratégie et gouvernance RSE	2
2.	Modèle d'affaire d'ACOME : valeurs et éthique	7
2.1.	Des valeurs partagées	7
2.2.	Éthique des affaires	8
2.3.	Certifications, validation et accréditation	9
2.4.	Engagements, partenariats, dons et mécénat	12
3.	L'humain au cœur du système	14
3.1.	Sécurité au travail	14
3.2.	Faire d'ACOME une entreprise apprenante	14
3.3.	Qualité de vie au travail	15
3.4.	Organisation et pérennité de la société	16
4.	Industriel fiable, performant et respectueux de l'environnement	17
4.1.	Politique générale	17
4.2.	Rejets et nuisances	17
4.3.	Consommations d'énergie	19
4.4.	Utilisation durable des ressources et gestion des déchets	20
4.5.	Prévenir les changements climatiques et préserver la biodiversité sur nos sites industriels	21
5.	Une offre responsable à l'écoute de nos clients et partenaires	23
5.1.	Éco-conception	23
5.2.	Offre produits et services écoresponsables	23
5.3.	Agir pour accompagner nos clients dans leur transition bas-carbone	24
6.	Indicateurs extra-financiers	26
7.	Tableau de correspondance	30

entre les Axes de la stratégie RSE ACOME, les dix-sept objectifs du développement durable (17 ODD), les dix principes des Nations Unies et les éléments du Global Reporting Initiative GRI-G4

1. Stratégie et gouvernance RSE

La démarche RSE est ancrée dans l'identité et le savoir-faire d'ACOME

Le développement durable et la responsabilité sociétale d'entreprise sont au cœur de la stratégie d'ACOME ; ils sont indissociables de son statut de Scop, de ses valeurs et de ses ambitions.

La raison d'être, inscrite dans les statuts d'ACOME depuis 2019, reprend ces fondamentaux :

"Industriel responsable et référent, notre mission est d'apporter des solutions durables pour le développement des réseaux. Nous œuvrons à la pérennité de l'entreprise en portant les valeurs coopératives fondamentales."

Cette responsabilité est profondément ancrée dans la stratégie comme dans les actes du quotidien et s'illustre dans la maison mère comme dans les filiales.

Quatre priorités pour répondre aux risques identifiés et un programme transversal de transition environnementale et énergétique

L'analyse de matérialité a permis de prioriser les enjeux RSE selon les risques liés aux activités, marchés adressés, zones géographiques couvertes, attentes des parties prenantes et ceux du plan stratégique.

Pour mener à bien son ambition d'"être un groupe industriel international, innovant, référent dans les réseaux pour l'automobile, les télécoms et le bâtiment", quatre axes prioritaires de performance RSE ont été identifiés :

- **Le modèle ACOME : valeurs et éthique ;**
- **L'humain au cœur du système ;**
- **Industriel fiable, performant et respectueux de l'environnement ;**
- **Une offre responsable à l'écoute des clients et partenaires.**

Ces quatre axes s'appuient sur le plan stratégique de l'entreprise, le soutien au Pacte mondial de l'ONU, les dix-sept objectifs de développement durable (17 ODD) du Global Compact et les lignes directrices du développement durable éditées par le Global Reporting Initiative (GRI-G4).

Le tableau de correspondance (cf. partie 7) permet de clarifier les correspondances.

Ces quatre axes représentent les enjeux RSE prioritaires pour le Groupe ACOME. Ces priorités sont déployées dans les branches et directions du Groupe et sont portées plus particulièrement par :

- La direction ressources humaines pour l'axe "Le modèle ACOME : valeurs et éthique" ;
- Les directions des sites industriels pour l'axe "Industriel fiable, performant et respectueux de l'environnement" ;
- La direction recherche, innovation, technologies et prospectives, ainsi que les directions techniques des branches, pour l'axe "Une offre responsable" ;
- Les ressources humaines et la direction qualité et RSE Groupe pour l'axe "Mettre l'homme au cœur du système".

En complément, un programme spécifique "Transition Environnementale et Énergétique (TEE)" a été inscrit dans le plan stratégique ACOME 2025.

Avec ce programme, ACOME s'engage à s'inscrire dans une trajectoire pour contribuer à la neutralité carbone mondiale en 2050.

Notre stratégie de transition carbone s'organise autour de deux approches : une approche par site industriel, qui adresse en particulier l'aspect réduction des émissions carbone et une approche par produit, avec un aspect émission carbone évitée.

Les enjeux pour ACOME sont de :

1. Produire propre : avoir des sites de production avec une trajectoire de réduction des émissions carbone.
 2. Produire utile : en proposant des innovations produits et services permettant de réduire le scope 3 de nos clients.
 3. Responsabiliser en étant un acteur de la transition, influencer notre écosystème, sensibiliser nos parties prenantes et participer à l'évolution de la réglementation.
- Fidèle à nos valeurs de partenariat sur le long terme et notre raison d'être, nous déployons ce programme par étape dans le cadre d'une démarche durable.

Pour l'approche par site, nous avons décidé de construire, dans un premier temps, notre transition sur le site industriel de Mortain avec une méthodologie reconnue par l'ADEME (ACT Pas à Pas). Le volet TEE de Romagny s'est tout d'abord consacré en 2022 à réaliser un bilan carbone complet sur l'ensemble des trois scopes (jusqu'à présent uniquement les postes représentatifs du scope 3 étaient suivis).

Puis, il s'est attelé à construire la stratégie bas carbone du site et le plan d'actions pour réduire les émissions suivant la démarche ACT Pas à Pas de l'ADEME. La trajectoire de réduction des émissions carbone du site a ensuite été soumise au Science Based Target en décembre 2023, pour un retour de validation attendu en juin 2024. Un nouveau bilan carbone complet pour l'exercice 2023 a été lancé en décembre 2023 avec un retour prévu en juin 2024.

En 2023, la démarche a également été initiée sur les différents sites du Groupe ACOME. Par exemple, la consolidation du bilan carbone complet sur l'ensemble des trois scopes d'IDEA OPTICAL pour l'exercice 2023 devrait être terminée en avril 2024 afin de construire la stratégie de réduction et le plan d'actions de réduction.

Pour l'approche par produit, des "Carbon Days" sont réalisés régulièrement avec nos principaux partenaires pour partager l'avancement de notre stratégie de décarbonation et les innovations contribuant à éviter des émissions carbone.

ACOME s'inscrit également comme un contributeur actif de la décarbonation dans son écosystème. Des représentants d'ACOME siègent aussi bien dans des instances nationales (PEP-ECOPASSPORT, SYCABEL, FIEEC, FIEV, AFQP), que dans les instances européennes (EUROPA-CABLE Sustainability Leadership Team) ou internationales (FTTH council) et participent activement à des groupes de travail afin d'adresser les différents aspects de la stratégie de décarbonation.

18 enjeux identifiés parmi plus de 90 risques

Le salarié ACOME au cœur du système

- Mettre l'homme au cœur du système
- Sécurité / Réduire le risque d'accidents
- Qualité de vie au travail
- Autonomisation et responsabilisation des équipes
- Compétences, formation & ingénierie de formation, conserver les talents
- Disposer d'un capital d'experts ACOME / expertise et compétences clés

Offre responsable (Eco-design et solutions bas carbone)

- Croissance de la demande de véhicules électriques et hybrides
- Nouveaux matériaux et innovation process / Accélérer les développements et l'innovation
- Favoriser la mise au point et la diffusion des technologies respectueuses de l'environnement
- Éco-conception
- Utilisation de produits recyclés

À l'écoute du client (expérience client, bénéfices apportés)

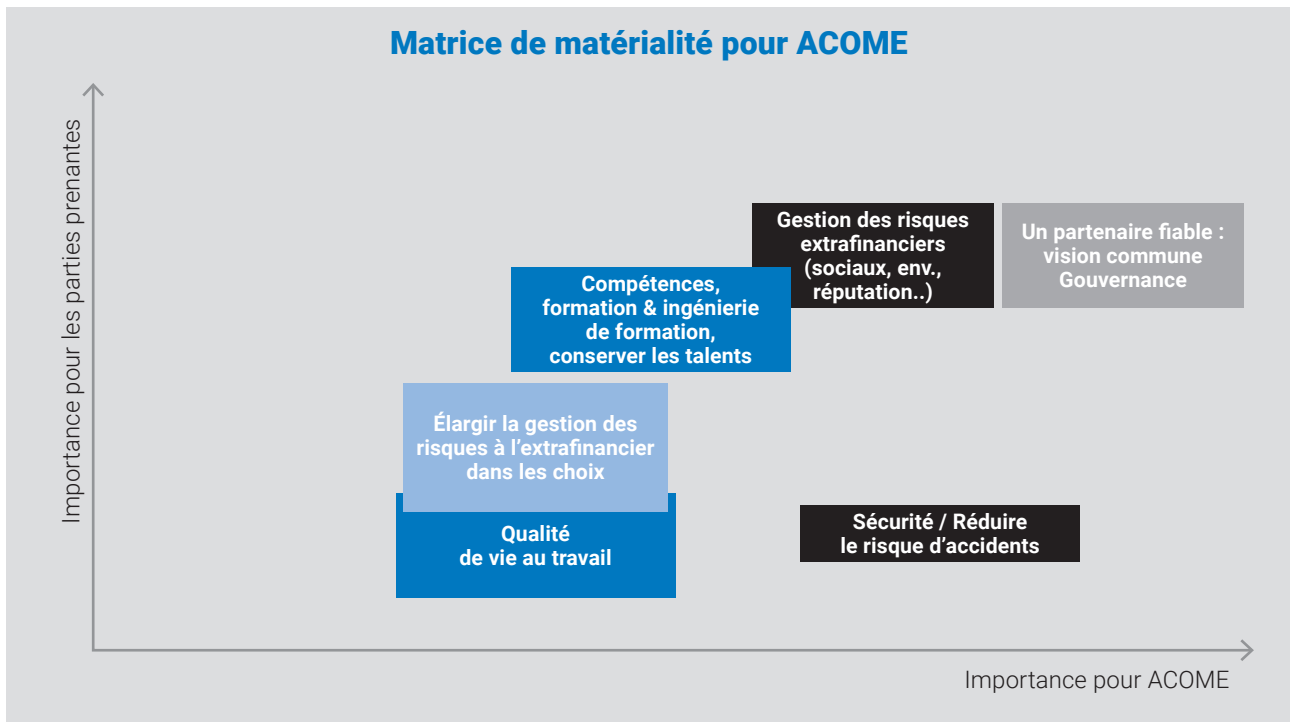
- Politique marketing / vente adaptée aux clients
- Coordonner la durabilité tout au long de la chaîne de valeur / apporter un service (une valeur ajoutée) en lien avec le devoir de vigilance de nos clients

ACOME partenaire fiable & performant, pilotage RSE, valorisation de l'existant

- Une vision commune
- Une gouvernance adaptée et des compétences partagées
- Qualité interne / maîtrise des processus
- Gestion des risques extra-financiers (sociaux, environnementaux, réputation...)
- Élargir la gestion des risques à l'extra-financier dans les choix d'investissement

- Enjeu 1 : être un industriel performant
- Enjeu 2 : être innovant au rythme du marché
- Enjeu 3 : animer une dynamique commerciale Groupe
- Enjeu 4 : renforcer le fonctionnement d'ACOME en tant que Groupe international
- Enjeu 5 : sécuriser les compétences, renforcer le pilotage managérial
- Enjeu 7 : identifier les relais de croissance
- Enjeu 8 : piloter et réussir les investissements

1. Stratégie et gouvernance RSE



4

Ces actions, liées à la transition environnementale et énergétique, s'intègrent également dans les quatre axes de la stratégie RSE.

La déclaration de performance extra-financière 2023 est structurée autour de ces quatre axes, véritables clés de route de la performance RSE.

Gouvernance RSE

Le Comité RSE a été créé en 2006. Il est présidé par le président-directeur général et se compose de 10 membres représentatifs des différents métiers du Groupe. Il est animé par le directeur qualité et RSE du Groupe.

Ce comité assure la maîtrise d'ouvrage et le suivi des plans d'actions RSE.

Méthodologie

Périmètre

Le périmètre de cette déclaration de performance extra-financière (DPEF) a été établi conformément aux dispositions des articles L.233-1 et L.233-3.

En 2023, le périmètre d'activité du Groupe ACOME n'a pas évolué. Le périmètre d'activité concerné par la DPEF en 2023 est le suivant :

- ACOME SA : sites français de Paris et Romagny-Fontenay ;
- Les sites industriels chinois : à Wuhan (Wuhan ACOME Taiping Wire & Cables Ltd) et Xintai (ACOME Xintai Ltd) ;
- Le site industriel brésilien à Irati (ACOME do Brasil Ltda) ;
- Le site industriel marocain à Tanger (ACOME Maroc) ;
- Les sites industriels et commerciaux français de la filiale IDEA OPTICAL à Lannion et Guyancourt ; les filiales commerciales actives et entièrement intégrées en Italie (ACOME Srl), au Royaume-Uni (ACOME UK) et en Allemagne (ACOME GmbH).
- La joint-venture Zhuhai ACOME Hansen (ZAH)

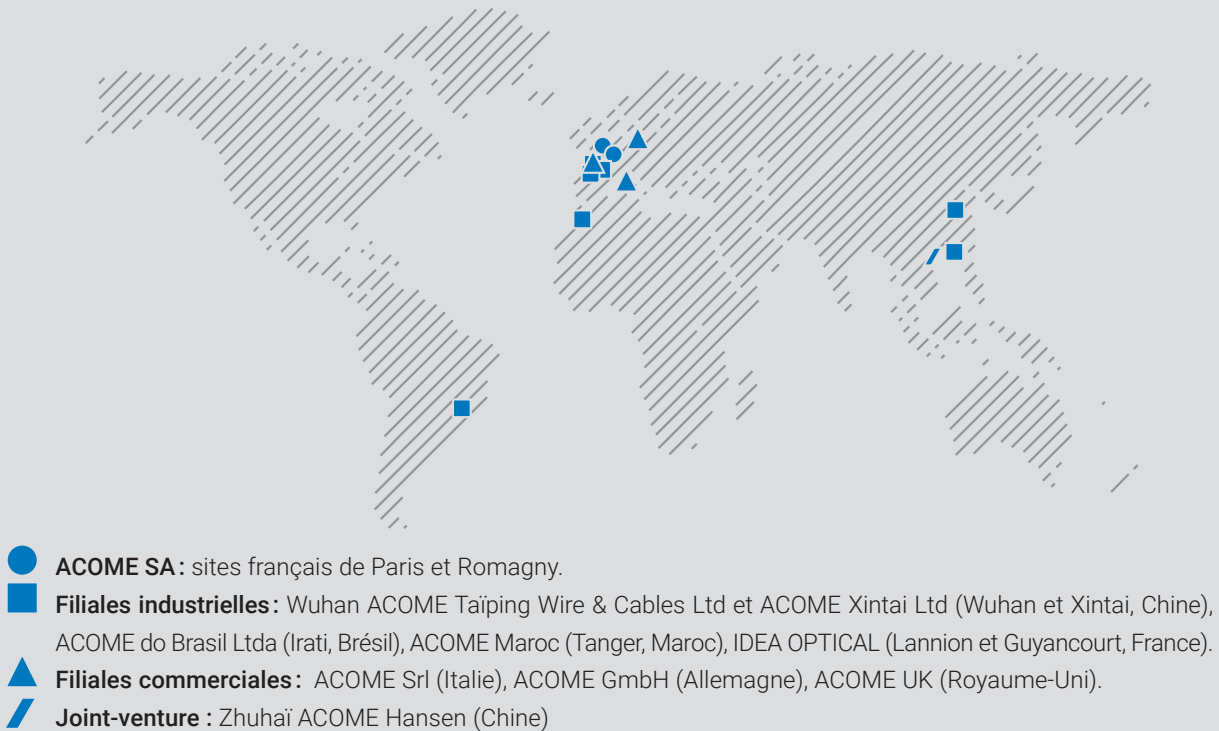
Les entités hors périmètre (non concernées par le DPEF) sont les suivantes :

- Les bases avancées chinoises implantées à Shanghai et Yantai (province du Shandong), Tunis (Tunisie), Bucarest (Roumanie), Ciudad del Este (Paraguay) et Dublin (Irlande), gérées en sous-traitance auprès de prestataires.

Période

Les données collectées couvrent l'activité des entités concernées sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

Périmètre du reporting extra-financier : entités intégrées



Modalités de collecte des données

Le mode de collecte et d'exploitation des indicateurs RSE est optimisé depuis 2017 avec le choix de la solution logicielle Toovalu, une plateforme web collaborative dédiée à la collecte et au pilotage du reporting extra-financier. L'efficacité du processus de collecte a été optimisée par les retours d'expérience des collectes précédentes. En 2021, la plateforme a évolué vers Toovalu Impact. Depuis des sessions de formation sont menées chaque année auprès des différents contributeurs, à savoir les responsables des filiales commerciales et industrielles et les experts métiers : ressources humaines, hygiène-sécurité environnement finances et achats. Comme les années précédentes, cet outil de collecte des données RSE a été utilisé en 2023.

Les indicateurs 2023 répondent à l'article R225-105-1 modifié par les décrets n°2016-1138 et n°2017-1265 du 9 août 2017. Une fois la collecte réalisée, une première validation est effectuée par chaque filiale. Une deuxième validation est ensuite opérée lors de la consolidation au

niveau du Groupe, puis une troisième vérification est réalisée par Grant Thornton, tiers indépendant (cf. rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné Organisme Tiers Indépendant, sur la déclaration de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion).

Ces données extra-financières consolidées sont visualisables sous forme de tableau de bord de la performance RSE (cf. partie 6 de la DPEF).

Précisions et limites méthodologiques

Les méthodologies relatives à certains indicateurs sociaux, environnementaux ou sociétaux de l'article 225 de la loi Grenelle 2 peuvent présenter des limites dans le contexte d'un groupe international.

- Afin d'harmoniser la notion de contrat de travail, une règle commune a été adoptée pour les sites chinois (Wuhan, Xintai et Zhuhai). Ainsi, des contrats pour une durée égale ou supérieure à 3 ans sont considérés comme des contrats à durée indéterminée.

1. Stratégie et gouvernance RSE

- Les indicateurs extra-financiers (cf. partie 6) présentent les effectifs moyens proratisés incluant les intérimaires et les contrats à durée déterminée en surcroît de travail. Cependant les contrats en alternance ne sont pas comptabilisés.
- La règle retenue dans le cas des départs le 31 décembre 2022 : la personne étant présente le 31 décembre 2022, elle sera comptabilisée dans les départs à compter du 1^{er} janvier 2023.
Il est en de même dans le cas des départs le 31 décembre 2023, comptabilisés dans les départs du 1^{er} janvier 2024 ;
- Les indicateurs environnementaux sont suivis par les sites industriels. Néanmoins en 2023, suite à la réalisation du bilan carbone complet, seules les émissions de gaz à effet serre scope 3 du site de Romagny ont été publiées dans ce rapport. La consolidation des différents postes d'émission du scope 3 pour les autres sites étant en cours de collecte et de vérification.
- Les indicateurs environnementaux ne sont pas applicables pour les filiales commerciales ou ne sont pas suivis actuellement ou ne peuvent pas être disponibles aisément (par exemple, le loyer des filiales commerciales comprend la facture énergétique incluant le chauffage et l'éclairage sans précision des consommations respectives) à l'exception du site d'Idea Optical à Guyancourt.
- Les activités du Groupe ne sont pas directement concernées par les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire car le Groupe ne gère pas directement d'espaces de restauration à destination de ses clients et de ses collaborateurs.
- L'indicateur d'énergie renouvelable comprend uniquement l'énergie renouvelable produite sur les sites. Il ne comprend pas la part d'énergie renouvelable achetée.
- L'indicateur de turn-over est calculé selon la modalité suivante : $[(\text{nb d'entrée CDI} + \text{nb de sortie CDI}) / 2] / (\text{Effectif annuel} - \text{CDI présent le 31 décembre de l'année n-1})$.
- L'indicateur taux d'absentéisme Groupe est calculé selon la modalité suivante : nombre de jours calendaires d'absence d'effectif en CDI pour maladie / effectif moyen proratisé en CDI *365. Dans le cas où l'absence mesurée pour maladie est en jours travaillés, le nombre de jours d'absence calendaires a été estimé en multipliant par 1,4 le nombre de jours d'absence travaillés.

2. **Modèle d'affaire d'ACOME : valeurs et éthique**

2.1.

Des valeurs partagées

ACOME a forgé son identité sur quatre valeurs : l'engagement, l'excellence, la solidarité et le respect.

Ces fondamentaux partagés en France et à l'étranger garantissent le développement pérenne du Groupe. L'esprit coopératif est le socle de l'action collective.

En cohérence avec ses valeurs, le Groupe a mis en place un code d'éthique complet intégrant des dispositifs d'alerte en matière d'anti-corruption et de harcèlement.

Celui-ci a été présenté au cours d'assemblées interactives qui ont concerné directement tous les salariés en France. Il a ensuite été déployé dans les filiales.

La stratégie est construite et partagée avec les parties prenantes. Elle se décline en programmes et projets stratégiques.

L'ensemble des salariés est informé des performances économiques de l'entreprise et de l'avancement du plan stratégique dans les réunions de service et à l'occasion des réunions de fin d'année, animée par le Président ou les Directeurs des différents sites ou aussi lors de l'Assemblée générale d'ACOME SA, qui réunit les associés en France.

2.1.1.

Animation de la vie coopérative & implication dans la vie de l'entreprise

Acteur majeur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), première société coopérative et participative de France, ACOME est attachée à son modèle alternatif d'entreprise. Les salariés exercent leur métier autour d'une vision stratégique, de pratiques participatives et collectives et de valeurs partagées.

Le statut Scop est porteur d'éthique, de solidarité, de développement social et durable et d'ancrage territorial.

ACOME est membre de la Confédération Générale des SCOP et des Unions Régionales Ile-de-France et Ouest.

L'histoire et le mode de fonctionnement d'ACOME sont révélateurs de l'intérêt porté à l'humain et la pérennisation des emplois. Capital et droits de vote appartiennent aux associés, qui sont égaux en droit selon le principe de démocratie d'entreprise "un homme = une voix". Tous les associés ont ainsi accès aux informations liées au développement de l'entreprise, peuvent participer aux

assemblées générales et exercer leur droit de vote. Le statut Scop constitue un modèle économique qui favorise le sens des responsabilités de ses salariés co-entrepreneurs et son indépendance financière. En effet, les bénéfices annuels sont aussi répartis de manière équitable : 50% sont distribués aux associés / salariés, 50% constituent les réserves impartageables qui consolident les fonds propres. ACOME préserve ainsi son indépendance et le financement de son développement à long terme.

Pour accentuer la dynamique coopérative, le conseil d'administration d'ACOME a construit en 2012 un dispositif dont l'objectif principal est de donner du sens au statut de coopérateur et de cultiver les spécificités de la Scop.

Ce programme d'animation s'appuie sur l'engagement de relais coopératifs volontaires et sur la création d'un passeport coopératif, parcours proposé aux collaborateurs qui souhaitent renforcer leur connaissance du fonctionnement coopératif. Les participants reçoivent une formation coopérative et bénéficient du tutorat d'un relais coopératif. Le parcours s'achève par un entretien avec un administrateur et la délivrance du passeport coopératif. En 2023, 29 parcours coopératifs ont été réalisés et 31 personnes sont devenues associées d'ACOME SA.

Au-delà de la structure de la SCOP, la construction concertée et la mise en œuvre du plan stratégique mobilisent largement les équipes depuis sa conception. Ce travail fondateur donne un sens permanent aux actions et aux missions de chacun en recherchant l'adhésion aux objectifs clés.

La construction du nouveau plan stratégique ACOME 2025 s'est déroulé en 2020 et 2021 et a été présenté lors de l'Assemblée générale 2021 à tous les associés puis décliné à tous les salariés du Groupe.

2.1.2.

Diversité et égalité des chances

Parité

Au niveau du Groupe, les femmes représentent près d'un quart des effectifs totaux, pourcentage stable depuis plusieurs années. Le Groupe compte parmi ses collaborateurs 387 femmes et 1 314 hommes.

En France, ACOME SA poursuit ses objectifs de féminisation de ses effectifs et de son management qui restent très majoritairement masculins en raison de son histoire industrielle.

2. Modèle d'affaire d'ACOME : valeurs et éthique

Aussi, depuis 2021, où un accord en faveur de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et la mixité a été signé, une démarche vigilante est menée chaque année pour accroître cette part féminine dans nos recrutements et nos promotions.

En 2023, l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes atteint 87 points pour ACOME SA (pour 86 points en 2022, 78 points en 2019) et la proportion des femmes a augmenté de 1%.

Dans le conseil d'administration, la représentation des femmes et des hommes est équilibrée et conforme aux exigences de la loi Copé-Zimmermann (+40% de femmes). Le nombre d'administrateurs varie conformément aux statuts (entre 5 et 12 membres). Depuis 2017, le nombre d'administrateurs a augmenté et a atteint la parité en 2021 avec 10 administrateurs dont 5 femmes. Ce nombre est passé à 12 avec l'intégration ou le remplacement de 3 administrateurs hommes. Il permet une bonne représentativité du sociétariat en tenant compte de sa diversité professionnelle, géographique et sociologique.

Quatorze femmes occupent des postes aux comités de direction des différents sites du Groupe.

Égalité des chances

ACOME SA poursuit sa politique de maintien dans l'emploi en accentuant ses actions de prévention et de sensibilisation au handicap. Outre la nomination d'un référent handicap, des séances de formation des responsables RH et des managers ont été diligentées pour améliorer encore les démarches de reclassements et la gestion des restrictions médicales avec Structure Handicap. Tous les salariés concernés ont bénéficié d'un entretien spécifique et des actions d'accompagnement au poste menées avec le soutien de Cap Emploi.

Ces dispositifs sont complétés par notre couverture sociale relative à la prévoyance.

Le Groupe ACOME est également vigilant au maintien dans l'emploi et l'insertion des travailleurs issus de minorités et/ou de travailleurs vulnérables dans ces filiales. Au Brésil par exemple, 19 personnes (soit plus de 21% de l'effectif) sont issues de minorités ou de groupes vulnérables. Au global, 99 personnes dans le Groupe sont issues de minorités et /ou travailleurs vulnérables, soit plus de 5,8% de l'effectif moyen pratiqué.

2.1.3.

Ancrage territorial

Entreprise française historiquement implantée dans la Manche depuis 1941, ACOME SA est un acteur majeur du développement économique de la région. Avec six usines réparties sur 43 hectares à Romagny-Fontenay, le site normand emploie environ 1 000 personnes en production, recherche, développement et administration centrale du Groupe. Il contribue à l'emploi indirect d'au moins 3 000 personnes dans l'économie locale et travaille en étroite proximité avec les institutions locales et les organisations publiques : pacte pour l'emploi, convention relative à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires, etc.

Sur tous ses sites industriels ACOME déploie une stratégie d'achat et de développement économique local.

2.1.4.

Transition énergétique, écologique et climatique

Dès le début des années 1990, la dimension environnementale s'est imposée à ACOME, comme partie intégrante de sa responsabilité. Au fil des ans, nous avons pris de multiples initiatives en faveur de la réduction de l'impact environnemental de nos câbles sur l'ensemble de leur cycle de vie.

2.2.

Éthique des affaires

2.2.1.

Loyautés des pratiques

Le respect des lois et des réglementations des pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités est une obligation absolue. En aucun cas, la conviction d'agir dans l'intérêt de l'entreprise ne peut justifier, même en partie, des comportements en contradiction avec les dispositions des lois applicables et le code de conduite de l'entreprise.

Le code de conduite de l'entreprise a été formalisé et enregistré dans notre système de management (cf. PG46 : Code de conduite d'éthique et anticorruption du Groupe ACOME). Il s'appuie sur les dix principes du Pacte mondial de l'ONU, qu'ACOME a signé en 2005, et la charte éthique que le Groupe a déployée en 2013.

Il garantit la conformité du Groupe :

- **Aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme ;**
- **Aux conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)**, notamment en matière de refus du travail forcé ou du travail des enfants ;
- **Aux principes du Pacte mondial des Nations Unies.**

Il confirme que les relations entre les personnes sont fondées sur le principe de confiance, de respect mutuel, que le Groupe entend mener une politique des ressources humaines équitable et conforme aux lois, tout en s'interdisant, notamment, toute discrimination fondée sur un motif illicite. De la même façon, les relations avec les clients, fournisseurs et sous-traitants sont fondées sur l'honnêteté, la confiance et l'intérêt mutuel et ce, quelles que soient leurs tailles et leurs conditions. Les engagements vis-à-vis des tiers sont pris par des collaborateurs dûment habilités. Le droit de propriété, la confidentialité et la protection de la vie privée sont respectés, notamment par une gestion attentive des données à caractère personnel.

Le Groupe ACOME s'est doté d'un dispositif d'alerte, conforme à la loi française, utilisable par tous les collaborateurs du Groupe, quels que soient sa fonction, son statut ou la nature de son contrat de travail.

Ces pratiques sont applicables à l'ensemble des salariés du Groupe et déclinées dans les différents établissements. Ce dispositif d'alerte est également utilisable par toute partie prenante avec un mail dédié "alerte-ethique@acome.fr". Le site chinois de Wuhan a mis en place une signature de contrat avec ses parties prenantes (WAT Sunshine).

2.2.2.

Achat responsable

ACOME met en œuvre une politique d'achats responsables. Depuis 2010, le Groupe sensibilise ses fournisseurs au développement durable et à la politique RSE.

La politique d'achats responsables repose sur une exigence intégrée dans la spécification qualité fournisseurs d'ACOME : l'engagement de ses fournisseurs à adhérer aux dix principes du Pacte mondial de l'ONU et la mise en œuvre d'un management de l'environnement conforme à la norme ISO 14001.

ACOME soutient également les initiatives des

gouvernements et des industries visant à prévenir les violations des droits de l'Homme, associées particulièrement à l'exploitation minière des "minéraux de conflit". Ces minéraux peuvent en effet être extraits et vendus dans des conditions violentes et abusives sous le contrôle de groupes armés, les recettes étant utilisées pour financer les conflits armés dans la région.

ACOME s'engage à fonctionner d'une manière socialement responsable et s'attend à ce que les fournisseurs tout au long de la chaîne d'approvisionnement fournissent des produits et des matériaux à partir de sources socialement responsables.

ACOME soutient une approche à l'échelle de l'industrie pour traiter de ces questions de responsabilité sociale.

Concrètement, ACOME répond aux demandes envoyées par ses clients lui demandant de préciser si les produits contiennent des "minerais de conflit". Le Groupe participe par ailleurs à l'AIAG (Groupe d'action de l'industrie automobile) et à l'IMR (l'initiative sur les minéraux responsables). Les fournisseurs font enfin l'objet d'une évaluation mensuelle.

L'indice qualité globale des fournisseurs (IQF) intègre les critères de qualité, coût, délais, support et développement durable. La part du développement durable dans la cotation des fournisseurs représente 15 % de la note globale. Ce référentiel de mesure révèle une amélioration constante des résultats.

2.3.

Certifications, validation et accréditation

2.3.1.

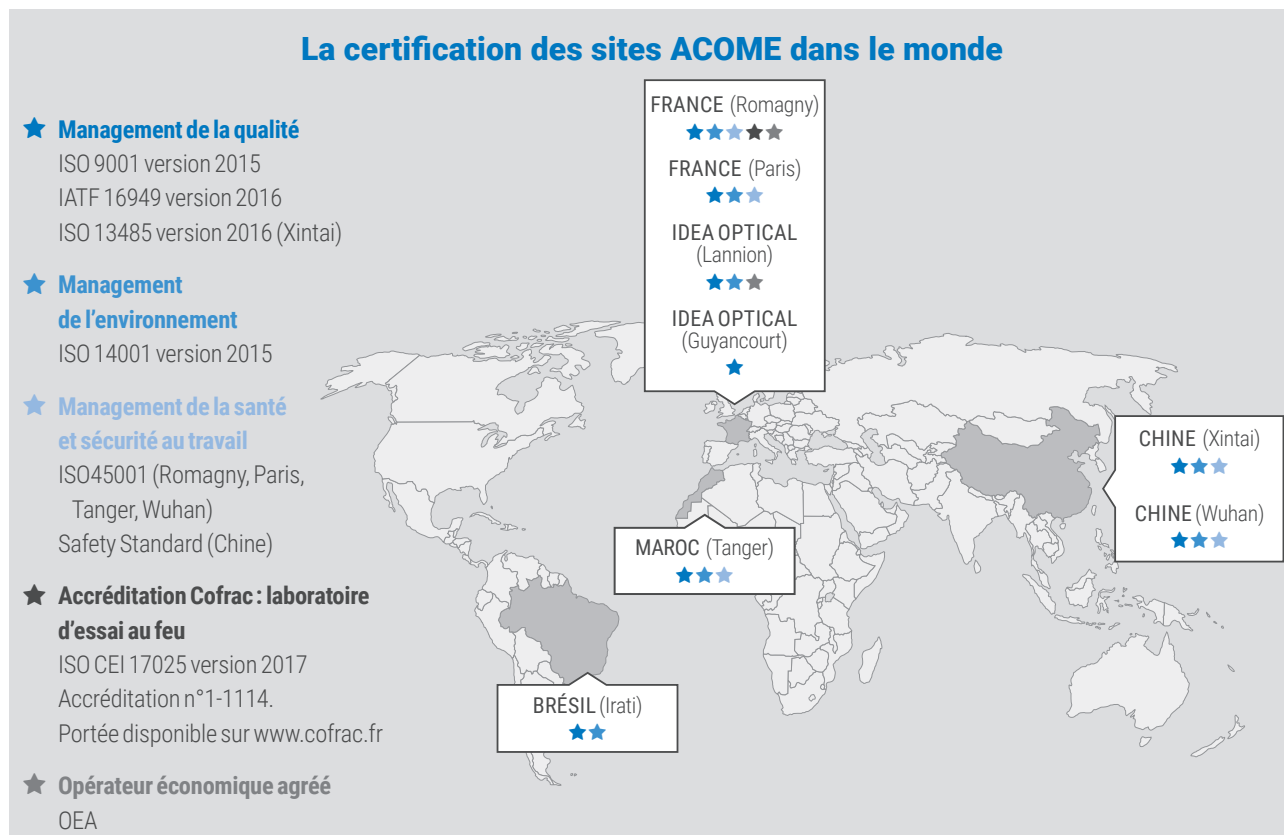
Certifications

En 2023, toutes les certifications des sites ACOME ont été confirmées ou renouvelées (cf. tableau de synthèse des certifications, engagements et évaluation ACOME 2023).

Depuis 2022, 100% des sites industriels ACOME, quels que soient les activités et pays d'implantation, ont non seulement un système de management qualité certifié, mais aussi une approche et un système de management environnementale certifié.

L'objectif du Groupe est que 100% des sites industriels soient certifiés QSE (qualité, sécurité et environnement) d'ici la fin du plan stratégique ACOME 2025.

2. Modèle d'affaire d'ACOME : valeurs et éthique



10

Pour ce faire, ACOME poursuit la démarche de certification santé-sécurité. Après les sites de Paris et Romagny-Fontenay, certifiés OHSAS 18001 depuis 2015 puis ISO 45001, le Maroc a été certifié en 2020, les deux sites de Wuhan en 2022. Ce sont désormais les sites de Lynddahl Telecom et d'ACOME do Brasil qui prévoient de passer leurs audits de certification ISO 45001 en 2024, puis ensuite ACOME Xintai. Le déploiement des audits combinés dans le Groupe se poursuit. Cette démarche permet d'évaluer simultanément la performance sur les référentiels qualité-environnement-santé/sécurité. En faisant intervenir le même organisme certificateur, cette approche permet également de garantir le même standard d'évaluation dans les différents sites. En 2024, ACOME Do Brasil sera intégré à cet audit combiné et sera audité par l'AFNOR.

2.3.2.

Évaluation Ecovadis de la performance RSE

2.3.2.1.

Évaluation de la performance RSE

Depuis 2012, ACOME sollicite l'organisme indépendant et international Ecovadis pour l'évaluation de sa performance RSE.

Celle-ci est analysée selon plus de 300 critères répartis selon 4 thèmes :

- le respect de l'environnement,
- l'aspect social,
- l'éthique des affaires,
- les achats responsables.

La performance RSE du Groupe ACOME a obtenu le score de 69/100 par ECOVADIS lors de la dernière évaluation, la prochaine évaluation est prévue en juin 2024.

La performance RSE du Groupe ACOME a également été mise en avant dans un article publié par le Point en novembre 2021. ACOME apparaît à la 113^e place du palmarès des entreprises les plus responsables de France (208^e en 2020) et à la 9^e place pour le secteur équipement électronique.

La performance RSE est également reconnue au niveau de nos filiales. Par exemple, pour la cinquième année consécutive (depuis 2019), la filiale d'ACOME au Brésil a reçu le label "Selo climat Parana", remis par le secrétaire du développement durable et du tourisme de l'état, pour la qualité de ses indicateurs environnementaux (dont les émissions de gaz à effet de serre) et de ses actions liées au développement durable.

2.3.2.2.

Évaluation performance carbone

En complément de l'évaluation de la performance RSE, la performance carbone est évaluée par ECOVADIS depuis 2021.

Cette performance est évaluée selon 3 axes :

- l'engagement des entreprises ;
- les actions mises en œuvre ;
- les résultats. Cet axe comprend deux volets : le suivi et l'évaluation des émissions de GES, ainsi que l'évaluation de l'efficacité des actions de réduction et les améliorations apportées.

Cette évaluation se matérialise par l'attribution d'un niveau de maturité allant de "insuffisant" à "leader".

En 2023, ACOME a été évaluée au niveau intermédiaire.

En 2022, ACOME SA s'est engagée volontairement dans le programme français EVE (entreprise volontaire pour l'environnement) et plus particulièrement le programme FRET 21 pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre liées aux transports. Le plan d'actions et les objectifs de réduction des émissions de carbone concernant le transport ont été validés en juillet 2022 par la commission nationale FRET 21. L'objectif du site industriel de Mortain est de réduire ses émissions carbone liées aux transports de son activité télécom de 5% d'ici 3 ans, soit une réduction de 118 tonnes avec 4 actions (gerber des palettes à destination de l'Allemagne, utiliser des conteneurs 45 ou pallet wide, travailler avec des transporteurs engagés dans la démarche de réductions des émissions et augmenter la mise en œuvre de tournée de livraison pour plusieurs clients).

En 2023, ces actions ont permis de réaliser un gain de 24 tonnes équivalent CO₂, légèrement en-dessous de la trajectoire pour atteindre les 118 tonnes de gain d'ici trois ans. De nouvelles actions ont été engagées (notamment au niveau des conditionnements pour optimiser les chargements par camion), ainsi qu'un élargissement du périmètre pour renforcer et atteindre les objectifs fixés.

2.3.2.3.

Évaluation de la cybersécurité et plan d'actions à venir

Dans le contexte de la multiplication des attaques des systèmes d'information au plan mondial, la cybersécurité est devenue un élément essentiel à prendre en compte.

Dès 2018, la vulnérabilité de nos systèmes informatiques aux cyberattaques a été évaluée par le cabinet Ernst & Young pour l'ensemble des sites du Groupe.

Depuis 2021, nous avons sollicité un tiers indépendant externe pour évaluer la cybersécurité.

Dans ce cadre, Orange Cyberdéfense a réalisé un double audit. Le premier avait pour objectif de mesurer la vulnérabilité externe, c'est-à-dire mesurer le risque de pénétration de notre réseau depuis l'extérieur. Le deuxième, dénommé "audit du stagiaire", était orienté sur l'évaluation de la vulnérabilité interne. Le principe était de vérifier à partir d'un poste interne l'accès à des données sensibles de l'entreprise.

Cette évaluation s'est poursuivie en 2022 par un test de cyberattaque (via du phishing par mail) auprès de nos collaborateurs.

Les conclusions de ces évaluations ont été partagées en comité de direction et prises en compte par la direction des systèmes d'information. Dans le cadre de l'amélioration continue de notre cybersécurité, une évaluation de notre système de management de la sécurité de l'information selon l'ISO 27001 a été réalisée en 2023 et un plan d'actions défini sera suivi en 2024.

2.3.3.

Conformité éthique et dispositif d'alerte

Le Groupe a déployé un dispositif d'alerte qui est accessible et utilisable par tout collaborateur du Groupe, extérieur ou temporaire (stagiaire, intérimaire, sous-traitant, prestataire), quels que soient sa fonction, son statut ou la nature de son contrat de travail. À titre d'exemple, les alertes peuvent porter sur :

- La corruption ;
- Les irrégularités comptables ;
- Les irrégularités dans le domaine de la concurrence ;
- Les droits humains et les libertés fondamentales, etc.

Ce dispositif de recueil des signalements et de traitement de l'alerte est structuré en deux parties.

Un premier dispositif permet de traiter tous les types de signalement relatifs au code de conduite, à l'éthique et l'anticorruption. Le Groupe a officiellement mandaté le directeur de la qualité et RSE Groupe comme référent pour recevoir les alertes sur ce sujet et déclencher le mode de traitement adéquat (+33 (0)2 33 89 37 08 ou par mail : alerte-ethique@acome.fr).

En complément de ces obligations, la direction des ressources humaines et de la vie coopérative a développé un

2. Modèle d'affaire d'ACOME : valeurs et éthique

dispositif visant la prévention et le signalement de toute situation de harcèlement sexuel et de harcèlement moral. Ainsi, la personne victime de harcèlement peut solliciter indifféremment plusieurs interlocuteurs :

- **Le référent local.** Il s'agit d'une personne de l'entreprise volontaire et formée, désignée pour accueillir et accompagner de façon discrète une personne en souffrance et l'orienter dans une démarche.
- **Le référent ressources humaines.** Il s'agit d'une personne s'assurant que les situations remontées sont bien traitées et suivies, en toute confidentialité. La direction des ressources humaines garantit le traitement des situations dont elle a connaissance, dans le respect de la confidentialité et a officiellement mandaté madame Jeannine Eugène (+33 (0)1 42 79 14 91) comme Référent ressources humaines Groupe.
- **En France, le référent CSE** soutient et oriente les personnes victimes de harcèlement sexuel (madame Sophie Durdilly dans son mandat actuel).

La liste des référents est affichée dans les espaces de communication des sites.

Enfin, conformément aux préconisations du Global Reporting Initiative (GRI-G4), les différents types d'incidents, de griefs, d'amendes ou de sanctions potentiellement liés aux critères Développement Durable sont suivis.

En 2023, le Groupe n'a pas enregistré d'incident ou de grief, ni reçu de sanction liée aux critères développement durable du GRI.

2.4. Engagements, partenariats, dons et mécénat

2.4.1. ACOME, engagée dans la transition énergétique, écologique et climatique

Dès le début des années 1990, la dimension environnementale s'est imposée à ACOME, comme partie intégrante de sa responsabilité. Au fil des ans, ACOME a pris de multiples initiatives en faveur de la RSE et de l'écoconception des produits, avec, notamment la participation à la fondation de l'association PEP EcoPassport®. À ce titre, ACOME s'est engagée à réduire l'impact de ses câbles sur l'ensemble de leur cycle de vie.

En complément de ses actions de réductions et pour faire un pas de plus en faveur de l'environnement, ACOME a également décidé dès 2013 d'agir pour la préservation de la biodiversité et la forêt sur les terres normandes. L'association Normandie Forêver, dont ACOME est l'un des membres fondateurs, propose depuis 2013 une solution de séquestration du CO₂ par le reboisement de parcelles pauvres.

Concrètement, les financements climat direct d'ACOME, en faveur de Normandie Forêver et hors de sa chaîne de valeur ont permis la séquestration de plus de 1250 tonnes équivalent CO₂ depuis 2016 en reboisant plus de 7 hectares sur différentes parcelles en Normandie.

Depuis de nouveaux industriels normands ont rejoint ACOME et se sont engagés dans cette association. Ainsi, sept nouveaux projets de reboisement ont pu être aidés en 2023. L'assemblée générale de l'association en décembre 2023 a d'ailleurs confirmé la volonté de Normandie Forêver de doubler le nombre d'hectares replantés pour répondre à une quinzaine de projets de plantation et d'envisager de prendre en compte des projets plus importants. ACOME SA a prévu de financer la séquestration de 115 tonnes de CO₂ en 2024 (équivalent aux émissions des déplacements professionnels d'ACOME SA au titre de l'exercice 2023).

2.4.2. Global Compact : ACOME soutient le Pacte Mondial

Dès 2005, ACOME a fait le choix d'adhérer au Pacte Mondial des Nations Unies et ainsi de s'engager à soutenir et promouvoir dans son domaine d'influence le Pacte Mondial des Nations Unies. Cet engagement porte sur dix principes universellement acceptés concernant les droits de l'Homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption, qu'ACOME s'engage à respecter dans l'ensemble des activités et des pays où le Groupe est présent.

Depuis ACOME a poursuivi son engagement dans le "Pacte Mondial 3.0" et confirmé son soutien pour accomplir l'agenda 2030 des Nations Unies, ses dix principes et ses dix-sept objectifs du développement durable.

Depuis, chaque année, ACOME publie une communication sur les progrès réalisés et une "Communication of Progress" (COP) sur le site du Global Compact France.

2.4.3.**Soutien à la recherche et à l'enseignement**

Au niveau régional, ACOME SA est en relation avec plus de 25 organismes normands. Elle apporte son soutien à la recherche et à l'enseignement (lycées, universités régionales, centres de formation industriels) et aux pôles de compétitivité (plasturgie d'Alençon, technopole de Lannion).

ACOME déploie cette démarche aussi bien en France que dans les pays où le Groupe est implanté. Au Brésil, ACOME soutient des acteurs locaux et des associations caritatives (institution ANAPCI d'Irati).

2.4.4.**Engagement auprès des organisations professionnelles**

En France, l'entreprise est engagée aux côtés des organisations professionnelles (CCI, syndicats patronaux, agences de développement industriel) et des Unions régionale et nationale des SCOP. En France, elle participe à de nombreuses actions de sensibilisation de la filière depuis plus de vingt ans.

Fortement engagée dans l'aménagement numérique des territoires et l'accès au Très Haut Débit, le Groupe organise tous les ans des événements dédiés à la mobilité connectée.

En 2018, le Symposium organisé par ACOME en partenariat avec 3M, la Caisse des dépôts, Engie, Moveo et la Région Normandie a réuni près de 200 experts des filières télécoms et automobile à San Francisco, sur le thème "Des autoroutes de la donnée à la mobilité connectée".

En 2019, ACOME a organisé le "Forum des mobilités connectées" sur son site industriel normand. Cette journée a permis à 400 professionnels des filières télécoms et automobile d'échanger sur la mobilité, les infrastructures et l'enjeu que représente la 5G pour la ville, les bâtiments et les territoires.

En 2021, le Forum a réuni plus de 500 participants et 37 exposants sur le site industriel à Romagny-Fontenay. Organisé en partenariat avec NextMove, il était consacré aux territoires durables & mobilités électriques et connectées, des enjeux pour les trois branches d'activité d'ACOME. Les tables rondes, le salon des exposants & le corner "Territoires zéro carbone" ont été l'occasion d'échanger avec des experts des réseaux d'infrastructures,

du bâtiment, de l'industrie et de l'automobile.

En 2022, ACOME a été partenaire du congrès national des SCOP qui s'est déroulé à Rennes.

En 2023, plus de 300 professionnels se sont donnés rendez-vous sur notre site de Mortain à l'occasion de l'inauguration du LAB 5G ACOME. Une plateforme d'expérimentation des usages de la 5G privée industrielle en présence des Comités Stratégiques de Filière Infrastructures Numériques et Solutions Industrie du Futur ainsi que l'ensemble des acteurs des filières de la 5G industrielle.

Des représentants d'ACOME ont également siégé aussi bien dans des instances nationales (PEP-ECOPASSPORT, SYCABEL, FIEEC, FIEV, AFQP), que dans des instances européennes (EUROPACABLE Sustainability Leadership Team) ou internationales (FTTH Council). Ces représentants ont activement participé à des réflexions, comme par exemple des groupes de travail sur le verdissement de l'industrie, ou encore avec la FIEV pour contribuer à la mise en place de standard de mesure d'empreinte environnemental produits dans le domaine automobile.

ACOME a aussi participé à différents événements, comme par exemple le "FTTH Conference" à Madrid, organisé par le FTTH Council. L'événement a rassemblé près de 3000 acteurs de la filière télécom. Le représentant ACOME au conseil d'administration du FTTH Council Europe a d'ailleurs eu l'opportunité de participer à une conférence autour de la décarbonisation du secteur de la fibre.

ACOME a également répondu positivement à la sollicitation d'ORANGE pour intervenir lors de son CSR SUPPLIER DAY en janvier 2024 pour partager son expérience et expertise lors de tables rondes "standardisation des ACV" afin d'adresser différents aspects de la stratégie de décarbonation.

3. L'humain au cœur du système

En cohérence avec les valeurs du Groupe et son statut de SCOP, ACOME met l'humain au cœur de ses préoccupations.

Le Groupe promeut notamment une stratégie concertée (engagement), la compétence des équipes (excellence), la qualité de vie au travail (solidarité) et la réduction des risques professionnels (respect).

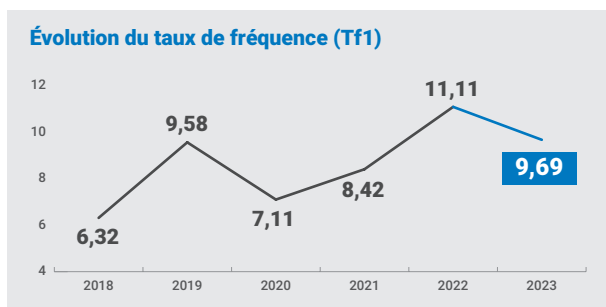
3.1. Sécurité au travail

La politique sécurité du Groupe repose sur la détermination de l'entreprise à ne pas transiger avec la sécurité. La mise en œuvre de cette politique repose sur trois piliers fondamentaux : vigilance, exemplarité, réactivité.

Cette implication de tous vise à maintenir aussi bas que possible l'accidentologie et tendre vers le zéro accident et le zéro maladie professionnelle. L'ambition d'atteindre le "zéro accident" concerne aussi bien les accidents avec et sans arrêt de travail, qu'il s'agisse d'Acomiens, de prestataires ou de visiteurs sur les sites du Groupe.

En 2023, trois sites industriels ont atteint cette cible de "zéro accident" : ACOME Wuhan, ACOME Xintai et ACOME do Brasil.

Au niveau du Groupe, le taux de fréquence Tf1 (c'est-à-dire le nombre d'accidents de travail avec arrêt pour le personnel ACOME * 1 000 000/nombre heures travaillées personnel ACOME) est de 9,69 en 2023 (vs 11,11 en 2022).



Le taux de fréquence Tf2' (c'est-à-dire le nombre d'accidents avec et sans arrêt pour le personnel ACOME et ses prestataires externes * 1 000 000/nombre total d'heures travaillées) est de 15,35 en 2023.

Le taux de gravité du Groupe (c'est-à-dire le nombre jours d'arrêts * 1000 / nombre heures travaillées) est de 0,56 en 2023 (vs 0,39 en 2022 et 0,62 en 2020).

Suite à l'évaluation de notre culture sécurité, ACOME a lancé une démarche d'amélioration de notre culture de la prévention, en particulier sur les sites de Paris et site industriel de Mortain. L'objectif : atteindre un taux de fréquence des accidents déclarés avec et sans arrêt des collaborateurs, prestataires et visiteurs qui soit inférieur à 5 (TF2' < 5).

Le programme de formation en découlant se concentre sur la promotion des actes sûrs, la réduction des actes dangereux, la création d'une ambiance propice au dialogue et d'un réflexe sécurité partagé, que ce soit dans la sphère professionnelle, privée ou sur la route.

Le déploiement des formations, "risk factor" atteint 87% à fin décembre 2023 et se poursuivra en 2024 afin que l'ensemble du personnel de ces sites soit formé. Cette formation est complémentaire et cohérente avec notre politique sécurité : elle vise à faire évoluer nos comportements et à améliorer nos performances sécurité. Les accidents sont systématiquement analysés pour identifier les causes racines afin de mettre en place des plans d'action efficace. Nous avons réalisé un mapping pour prendre en compte les "troubles musculo-squelettiques" (TMS), un standard de conception en ergonomie a été rédigé, et ainsi permettre l'intégration de l'ergonomie dans le processus d'achat de nouveaux matériels.

À ce titre, ACOME participe depuis plusieurs années au plan de réduction des TMS de la CARSAT.

Des séances d'éveils musculaires ont été déployées sur les sites d'ACOME en 2023 pour le personnel de production et administratif.

ACOME poursuit également la démarche de certification santé-sécurité. L'objectif du Groupe est que 100% des sites industriels soient certifiés QSE (qualité-sécurité et environnement) d'ici la fin du plan stratégique ACOME 2025.

3.2. Faire d'ACOME une entreprise apprenante

Pour accompagner des projets stratégiques ou améliorer les compétences métiers, la société réalise un investissement très conséquent en matière de formation professionnelle.

Près de 39 000 heures de formation ont été réalisées en 2023 dans l'ensemble du Groupe. Cela représente en

moyenne 23 heures de formation par personne et par an. Nous nous rapprochons progressivement de l'objectif de 100% de l'effectif ayant reçu au moins une formation durant l'année (93% en 2023).

Dès le parcours d'intégration, des formations environnement, sécurité mais aussi éthique sont mise en œuvre sur les différents sites du Groupe.

La politique de montée en compétences du personnel se déploie ensuite par filière au travers d'écoles internes : professionnalisation du management (Formacadre), qualification des ouvriers (CQPM), renforcement de l'ingénierie et de la technicité (Formatec), etc. Ces dispositifs sont complétés et améliorés chaque année et font désormais l'objet d'un programme d'amélioration de la gestion des ressources humaines (programme Mangrove) qui déploie six projets spécifiques relatifs aux entretiens individuels, à la gestion par les compétences, au recensement et au maintien des expertises, aux parcours professionnels, aux rémunérations et à la digitalisation des processus RH.

Outre nos dispositifs d'intégration, ACOME SA offre l'opportunité d'acquérir une réelle expérience professionnelle et d'obtenir les clefs de compréhension du monde du travail. En 2023, le Groupe a accueilli 100 stagiaires, apprentis ou contrats de professionnalisation.

Ces voies de l'alternance permettent aussi d'enrichir les équipes en confortant nos démarches d'entreprise apprenante et en créant des contrats gagnant-gagnant avec les tuteurs.

À noter également qu'en 2023, dans le cadre du projet TEE, le conseil d'administration et le comité de pilotage du projet ont été formés aux enjeux énergie climat. Le conseil d'administration a également suivi la formation proposée par l'ADEME sur "comprendre la transition bas carbone et comment se mettre en marche vers une stratégie de décarbonation". Des experts externes sont également intervenus (comme par exemple monsieur Jean-Michel Gauthier, Directeur de la chaire Energy et finance à HEC Paris) afin de sensibiliser les équipes à la transition environnementale et des ateliers participatifs ont été organisés (notamment fresque numérique).

3.3.

Qualité de vie au travail

Fort de son histoire et de sa structure coopérative, ACOME a toujours porté un fort intérêt au bien-être et à la qualité de vie de ses salariés au travail. Sous l'effet des mutations du monde du travail et de la transformation des modes de vie par le numérique, la prise en compte des risques psychosociaux est devenue incontournable. Le Groupe se mobilise pour offrir des conditions de travail satisfaisantes et des relations de travail positives.

Les commissions santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) ou commission qualité de vie sont associés à cette démarche en France. En 2022, une enquête sur les risques psychosociaux (RPS) est venue renforcer notre politique de Qualité de vie au travail (QVT) en interviewant 120 personnes sur les sites de Paris et Romagny-Fontenay.

Outre le plan d'amélioration décentralisé faisant suite à l'enquête 2020, un nouveau programme sera constitué sur la prévention des RPS.

Fidèle à ses valeurs humanistes, ACOME a créé un fonds de solidarité en 2015, à l'initiative du conseil d'administration. Il est destiné à aider les salariés en charge d'un enfant malade ou en situation de handicap. Chaque salarié peut faire un don de jours de congé tandis que les demandes d'aide sont soumises à une commission d'attribution, composée de trois administrateurs d'ACOME SA, trois relais coopératifs et un représentant des ressources humaines. Le dispositif ACOME Solidarité est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2016.

La qualité de vie au travail est aussi évaluée à travers l'indicateur de mesure du turn-over des CDI. En 2023, le turn-over des CDI est de 6,1% au niveau du Groupe et de 4,6% sur ACOME SA, démontrant la fidélité des employés malgré l'évolution sociétale de ces dernières années.

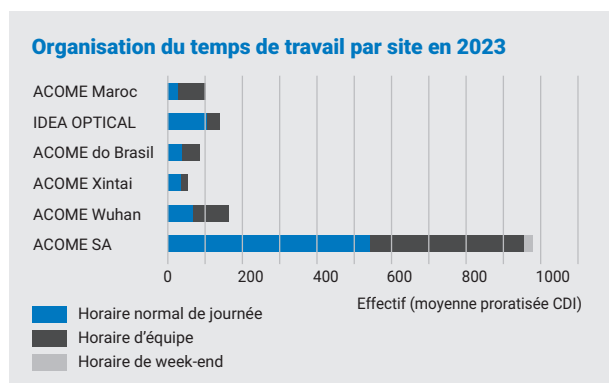
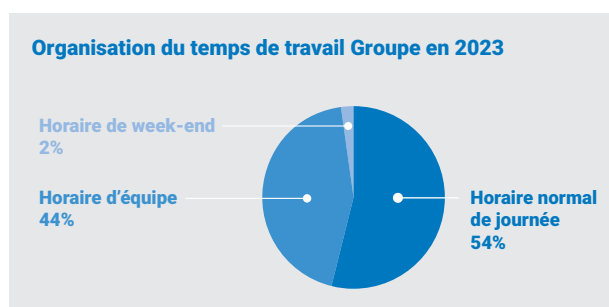
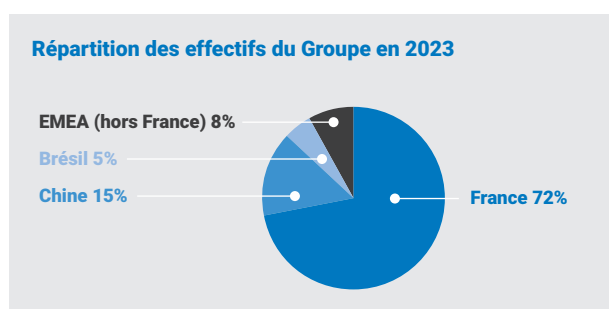
En dehors des aspects purement professionnels, ACOME réalise également des campagnes de sensibilisation afin de mobiliser ses collaborateurs sur des enjeux de société, notamment au travers de campagnes de sensibilisation à l'hygiène de vie (cancer du sein, bonnes pratiques du télétravail, bruit, éveil musculaire, nutrition...).

3. L'humain au cœur du système

3.4. Organisation et pérennité de la société

3.4.1. Emplois

Les effectifs moyens proratisés du Groupe ont légèrement baissé en 2023 avec 1700 personnes employées en moyenne (-3,7% vs 2022), décruée essentiellement due aux deux sociétés françaises, les filiales restant globalement stables.



La mobilité professionnelle est un point fort au sein de l'entreprise où les salariés d'ACOME ont la possibilité de vivre des expériences métiers différentes au sein du Groupe. A titre d'exemple, au sein d'ACOME SA en 2023, au-delà des nombreuses évolutions de qualification, 30 personnes ont été promues à de nouveaux postes.

Le taux de présentéisme (taux de présentéisme = 100% – taux d'absentéisme) s'est amélioré à 96,94%

3.4.2. Rémunération du Groupe

La politique salariale est assurée au niveau de chaque pays et permet la prise en compte des spécificités locales. Au-delà des contraintes légales, les politiques négociées prennent en compte les caractéristiques statutaires et les conditions de travail pour développer des avantages spécifiques en contrepartie.

En France, dans le cadre du fonctionnement propre au statut de société coopérative et participative, l'entreprise répartit l'ensemble des excédents nets de gestion sous forme de réserve dédiée à l'investissement, de réserve spéciale de participation et d'intérêt de part sociale détenue par les associés.

En amont, un accord d'intéressement délivre une rémunération complémentaire assise sur des indicateurs de performance négociés.

L'ensemble de ces mesures fait partie d'un dispositif d'épargne salariale pouvant aussi bénéficier d'abondement. Chez ACOME SA, une réforme des rémunérations visant à promouvoir les carrières ouvrières a débuté en 2021 dans le cadre d'une politique négociée chaque année (accord sur la gestion des emplois et des parcours professionnels et négociation annuelle obligatoire) et également dans un volet du programme Mangrove.

Dans les filiales étrangères, des rémunérations complémentaires sur objectifs existent pour un grand nombre de salariés.

3.4.3. Relations sociales

La politique négociée d'ACOME SA organise la vie de l'entreprise au travers de nombreux accords et consultations en France comme dans les filiales.

Ces dernières années, tous les accords négociés chez ACOME SA ont été signés (six en 2023, huit en 2022). L'accord de performance collective de 2022 qui visait à transformer l'organisation du travail des ateliers français a cependant été annulé puis a fait l'objet d'avenants.

4. Industriel fiable, performant et respectueux de l'environnement

4.1.

Politique générale

La responsabilité sociétale de l'entreprise est inhérente à notre statut. C'est une donnée fondamentale dans notre manière d'aborder les transitions énergétiques, écologique et climatique. Notre préoccupation est de lier les actes aux engagements et d'agir de façon ciblée. Ainsi, la gestion du programme environnemental est décentralisée. Concrètement la direction de chaque site, avec le support des services HSE locaux, décline la politique environnement et énergie afin de :

- respecter les exigences réglementaires applicables ;
- prévenir les risques de pollution des activités, en particulier dans l'eau, le sol, l'air et rechercher l'amélioration des performances environnementales notamment en réduisant les émissions de gaz à effet de serre ;
- rechercher l'amélioration des performances énergétiques et promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables ;
- promouvoir l'utilisation durable des ressources ;
- réduire le volume des déchets générés et optimiser la valorisation.

Cette politique s'appuie sur une démarche de management environnemental adaptée à chaque entité. Le programme d'amélioration continue des sites de production prend en compte l'analyse des risques et des opportunités. Il est piloté par le comité de direction de chaque site et animé par les responsables environnement locaux.

L'application de la politique et l'efficacité du programme environnemental sont évaluées par des audits internes.

Le Groupe a également engagé une démarche volontaire de certification ISO 14001 depuis les années 2000 (date de la première certification du site industriel de Mortain) et depuis 2022, 100% des sites industriels, quelle que soit l'activité et quelle que soit l'implantation dans le monde, sont certifiés ISO 14001.

En complément, des initiatives sont déployées sur l'ensemble des sites afin de mobiliser les collaborateurs et sensibiliser les partenaires pour prévenir les changements climatiques et préserver la biodiversité.

Les salariés des différents sites sont sensibilisés à la protection de l'environnement et aux éco-gestes (tri des déchets, économies d'eau et d'énergie, signalement des dysfonctionnements, etc.) durant les parcours d'intégrations

et les campagnes de sensibilisation régulières.

Enfin, un programme d'exercices de mise en situation d'urgence est mis en œuvre sur chaque site industriel. Chaque site fait également l'objet de veille et d'un programme de contrôle réglementaire en phase avec les lois et mesures applicables dans les domaines concernés.

4.2.

Rejets et nuisances

Dans le cadre de sa politique environnementale, chaque site industriel agit de façon à maîtriser ses risques de pollution. Une analyse des sources de pollution par activité est réalisée, en fonction des processus clés et des risques généraux de l'activité industrielle considérée. Des actions de prévention et de correction sont ensuite mises en œuvre afin de maîtriser les rejets au niveau sol, air et eau de ses installations industrielles.

Outre ces actions, des analyses sont également régulièrement réalisées par des tiers indépendants afin de mesurer les rejets des différents sites industriels (comme la vérification des émissions de fumées au Maroc ou à Romagny, ou l'analyse des rejets d'eau sanitaire au Brésil).

4.2.1.

Anticiper les rejets dans l'eau

Afin de se prémunir des risques de déversement accidentel dans les réseaux d'eau pouvant conduire à une pollution d'eau de surface ou d'installations publiques, des mesures spécifiques sont prises sur les sites.

Par exemple, plusieurs bassins d'orage ont été mis en place pour confiner d'éventuelles eaux d'incendie.

Aucun débordement ou rejet majeur n'a été répertorié.

4.2.2.

Limiter les pollutions des sols

La nature des activités dans le Groupe présente des risques limités de pollution des sols. Les rares produits liquides utilisés (fioul, huile...) sont stockés dans des fosses de rétention adaptées. Une organisation a été mise en place afin de maîtriser les pollutions liées aux déchets de granulés plastiques. Un audit a été réalisé en 2022 sur le site industriel de Mortain.

4. Industriel fiable, performant et respectueux de l'environnement

Cette surveillance sera ensuite déployée dans les autres implantations industrielles du Groupe.

Des actions sont également réalisées afin de réduire notre impact sur le sol. Par exemple sur le site d'ACOME do Brasil, des actions spécifiques ont été entreprises en 2021 pour déterrer des bacs de rétention inutilisés.

4.2.3.

Limitier les pollutions de l'air

En raison de l'activité du Groupe, les rejets dans l'air sont limités.

Les sites industriels font l'objet d'un suivi strict, les rejets sont suivis localement dans le respect de la législation et vérifiés lors des audits environnementaux.

Une attention particulière est portée sur les émissions de gaz SF6 des différents sites. Celles-ci sont incluses dans le calcul des émissions des gaz à effet de serre.

Des contrôles sont également effectués sur les installations de combustion des sites du Groupe.

Aucun incident n'a été répertorié s'agissant des rejets dans l'air.

4.2.4.

Maîtriser les émissions de gaz à effet de serre

ACOME a pris conscience très tôt de sa responsabilité et a agi afin de mesurer le profil environnemental de ses produits pour évaluer et réduire son empreinte environnementale.

En 2020, ACOME a décidé d'accélérer sa transition carbone et a prévu de le faire par étapes.

Après l'intégration de cet objectif dans le plan stratégique ACOME 2025, nous nous sommes employés à développer et déployer la mesure des émissions de gaz à effet de serre dans l'ensemble des sites du Groupe. 100% des sites industriels ACOME ont désormais mis en place la mesure de l'émission des gaz à effet de serre scope 1 et 2.

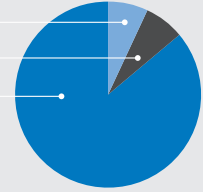
Du fait de la nature des activités du Groupe, les postes d'émission significatifs retenus dans le cadre des scopes 1 et 2 sont les suivants :

- les émissions directes des sources fixes de combustion (scope 1 poste 1) ;
- les émissions directes des sources mobiles à moteur thermique (scope 1 poste 2) ;
- les émissions directes des procédés (scope 1 poste 3) ;

- les émissions directes fugitives (scope 1 poste 4) ;
- les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité (scope 2 poste 6) ;

Répartition des émissions des gaz à effet de serre en t eq. CO₂ en 2023

Scope 1 7%
Scope 2 7%
Scope 3 86%



En 2023, les émissions GES scope 1 et 2 représentent 24 285 tonnes eq CO₂ pour le Groupe. La réalisation du bilan carbone complet sur notre site principal d'ACOME SA nous a permis de quantifier l'ensemble des émissions issues du scope 3 à 152 739 tonnes eq CO₂, les données scope 3 pour les autres sites du Groupe sont en cours de fiabilisation.

Des actions locales ciblées sur les émissions directes ont été mise en place. Elles apportent déjà des améliorations significatives. Sur le site industriel de Mortain, par exemple, des optimisations des installations (soupape, collecteur) ont permis de réduire les émissions de SF6 ; le redémarrage de la chaudière biomasse en 2021 a également permis de réduire l'utilisation de propane ; des opérations de maintenance sur les groupes climatiques du laboratoire site industriel de Mortain ont permis d'économiser l'équivalent de 74 tonnes de CO₂ sur le poste d'émission fugitive.

Des actions sont également lancées afin de limiter les émissions du scope 3. Le site de Mortain s'est par exemple engagé dans le dispositif Frêt 21 du programme EVE (Engagement Volontaire pour l'Environnement) porté par l'ADEME et des organisations professionnelles. Un plan d'action avec des objectifs de réduction de plus de 5% les émissions liées aux transports sur trois ans a été présenté et validé par la commission nationale FRET 21 en juillet 2022. En 2023, le résultat de ces actions est un gain de 24 tonnes équivalent CO₂, légèrement en-dessous de la trajectoire pour atteindre les 118 tonnes de gain d'ici trois ans. De nouvelles actions ont été engagées (notamment au niveau des conditionnements pour optimiser les chargements par camion), ainsi qu'un élargissement du

périmètre pour renforcer et atteindre les objectifs fixés. Des actions de rénovation des bâtiments (toiture et isolation) ainsi que la mise en place de parkings avec des ombrières photovoltaïques sur le site industriel de Lannion se termineront en 2024 devraient permettre à Idea Optical de poursuivre la diminution des émissions scope 1 et 2. De même, des projets de mise en place de panneaux photovoltaïques sur les toitures du site industriel WAT1 de WUHAN sont en cours et devraient se finaliser en 2024 avec un potentiel disponible de 6 500m².

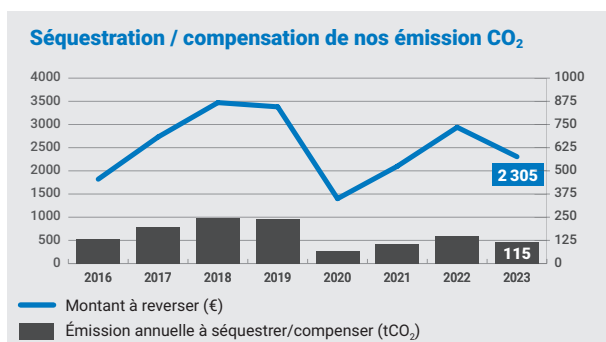
4.2.5.

Développer les puits de carbone

Depuis 2009, ACOME a contribué à mettre en œuvre des puits de carbone en Normandie. Membre fondateur de Normandie Forêver, chaque année ACOME subventionne le reboisement de plusieurs chantiers. Concrètement, les financements climat direct d'ACOME, en faveur de Normandie Forêver et hors de sa chaîne de valeur ont permis la séquestration de plus de 1250 tonnes équivalent CO₂ depuis 2016 en reboisant plus de sept hectares sur différentes parcelles en Normandie.

Séquestration partenariat Normandie FORÊVER avec un financement à hauteur de 20€/tonne de CO₂

Émissions CO ₂	Unité	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Émission CO ₂ contrat effacement électricité	t	0	71	120	123	0	14	33	17
Émission CO ₂ véhicules ACOME (y compris location longue durée / hors chariots)	t	27	26	28	33	20	14	11	13
Émission CO ₂ des déplacements professionnels (frais km note de frais)	t	103	98	100	86	50	77	103	85
Émission annuelle à séquestrer/compenser	t CO ₂	130	195	248	242	70	105	147	115
Montant de la tonne de CO ₂ compensée	€/t CO ₂	14	14	14	14	20	20	20	20
Montant reversé	€	1820	2730	3472	3381	1400	2100	2940	2305



Cette démarche est également déployée dans nos filiales. Comme, par exemple, au Maroc des arbres ont également

été plantés aux abords de l'usine ; ou encore à Xintai, où 100 nouveaux arbres ont été plantés en 2022. Au total, sur le site de Xintai ce sont plus de 300 arbres qui ont été plantés ces dernières années.

4.2.6.

Maîtriser les autres rejets et nuisances

Les nuisances sonores font également parties des préoccupations d'ACOME. Ce critère est pris en compte lors de l'achat d'équipements industriels. Les niveaux sonores sont périodiquement vérifiés et des mesures sont faites en limite de propriété. Pour chaque site des solutions appropriées ont été adoptées : sensibilisation, port d'équipements individuels de protection, insonorisation grâce au confinement des machines.

Aucune plainte officielle n'a été répertoriée sur le sujet. Concernant les nuisances olfactives, elles sont considérées comme non-significatives au vu des activités du Groupe et nous n'avons pas connaissance de plainte répertoriée sur ce sujet.

L'aspect rejet et nuisances est également pris en compte et anticipé dans les achats de matériel et leur utilisation. Par exemple, des actions de collecte et recyclage des cartouches d'encre vides sont mises en œuvre sur les différents sites industriels et filiales commerciales du Groupe. Au Maroc, des instructions ont également été mises en œuvre pour promouvoir la réutilisation des équipements informatiques, leur entretien a également été optimisé afin de prolonger leur durabilité.

4.3.

Consommations d'énergie

La gestion de l'énergie est une préoccupation majeure d'ACOME. L'énergie représente le quatrième poste de coûts pour ACOME SA. C'est pourquoi, dès la conception des process de fabrication, les cahiers des charges des nouveaux équipements intègrent une exigence sur la performance énergétique. Des actions d'amélioration concrètes de la consommation d'électricité ont été mises en place. À Romagny-Fontenay, la systématisation de l'usage de moteurs à haut rendement sur les nouveaux équipements installés a permis de réaliser des gains de 10% sur la consommation électrique pour les moteurs d'une puissance entre 1 et 10 kwatt. Les modifications

4. Industriel fiable, performant et respectueux de l'environnement

des compresseurs à Xintai ont permis une économie énergétique de 30%. Le déploiement d'éclairage LED s'est poursuivi dans les différents sites du Groupe.

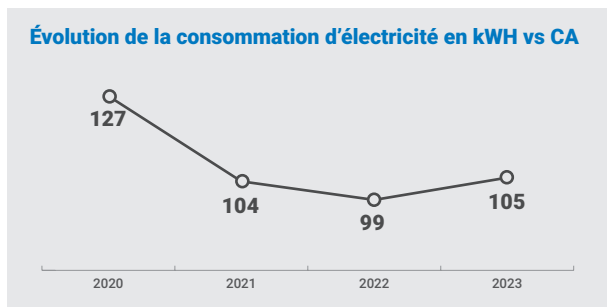
Néanmoins, le ratio consommation d'énergie / chiffre d'affaires a légèrement augmenté en 2023 (105 vs 99).

Cette hausse est liée à la baisse d'activité sur certains moyens et à l'augmentation sur d'autres plus énergivores.

Des actions sont en cours pour compenser cette hausse de consommation totale d'énergie notamment via l'exploitation des données de suivi des consommations pour optimiser la planification de mise en service des équipements de production selon le besoin et la consommation d'énergie. Des solutions d'alimentation électrique et d'éclairage par zone sont également en cours sur les différents sites afin d'éviter une consommation d'énergie sur des zones inactives.

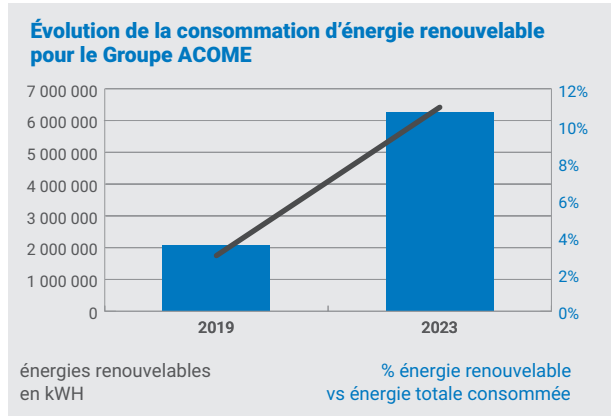
En parallèle, le déploiement d'équipements moins énergivores se poursuit avec, par exemple, de l'éclairage led sur le site d'ACOME do Brasil.

20



En complément de ces démarches, le Groupe met en place des solutions permettant d'utiliser de l'énergie renouvelable sur les différents sites industriels : au Maroc, l'énergie solaire est utilisée pour le chauffage d'eau dans les locaux extérieurs sanitaires. Le site de Wuhan a mis en place des éclairages alimentés par des panneaux photovoltaïques. Le Brésil a passé un contrat d'approvisionnement en énergie renouvelable lui permettant d'être approvisionné pratiquement à 100% en énergie renouvelable jusqu'en 2025.

En 2023, plus de 10% de l'énergie consommée par les sites industriels sont de l'énergie renouvelable.



Enfin, parce que la recherche de performance en matière de consommation d'énergie est un comportement quotidien, qui se vit tant dans l'entreprise qu'en dehors, ACOME SA s'est engagée pour sensibiliser ses collaborateurs et leur famille à l'impact qu'ils peuvent avoir à titre individuel sur leur environnement. En complément des mesures internes à l'entreprise, ACOME s'est associée au défi "Familles à énergie positive". En 2018 et 2019, les familles volontaires des sites de Paris et Romagny-Fontenay ont pu économiser 12,4% d'énergie en moyenne et 5% d'eau.

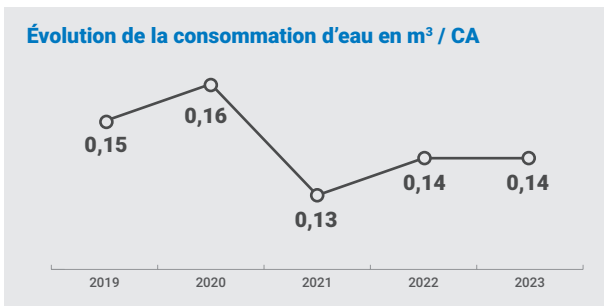
Des campagnes de sensibilisation du personnel sont également menées dans d'autres sites. Au Maroc, les écogestes avant de quitter son poste de travail sont valorisés ; en Chine, à Wuhan, des animations spécifiques ont eu lieu à l'occasion du World water day.

4.4. Utilisation durable des ressources et gestion des déchets

Les actions de réduction des consommations de matières premières se sont poursuivies en 2023, avec des actions particulières sur l'optimisation des emballages, notamment l'optimisation des emballages pour les produits d'Idea Optical, ainsi que des actions de récupération des tourets vides ou encore le déploiement de tourets plastiques recyclés réutilisables.

La consommation d'eau industrielle (eau en circuit fermée dédiée à l'application industrielle) est favorisée dans tous les sites industriels du Groupe afin d'économiser la consommation d'eau de ville. En 2023, 76% de la consommation d'eau du Groupe était de l'eau industrielle.

Le ratio consommation d'eau vs chiffre d'affaires a également légèrement augmenté en particulier sur notre site de Wuhan, suite à une fuite sur un réseau de canalisation ainsi que le remplissage de réservoirs d'eau incendie. À noter a contrario, une forte amélioration au niveau d'ACOME do Brasil avec un ratio consommation d'eau vs chiffre d'affaires pratiquement divisé par 2 grâce à une campagne importante de sensibilisation et d'amélioration des équipements



D'autres actions de réduction de consommables sont également en place et suivies. À Wuhan, les actions de réduction de consommation de papier a permis un gain de plus de 60% en 5 ans. Par exemple, entre 2021 et 2022 ce sont pratiquement 100 000 feuilles de papier qui ont été économisées soit 27% d'économie. Différents partenariats sont également mis en place afin d'utiliser des cartouches d'encre recyclée sur les sites.

Des plans d'actions sont également menés pour améliorer l'efficacité d'utilisation des matières premières, tant lors de la conception produit qu'au niveau de la production, et ainsi limiter les volumes de déchets cuivre et plastique.

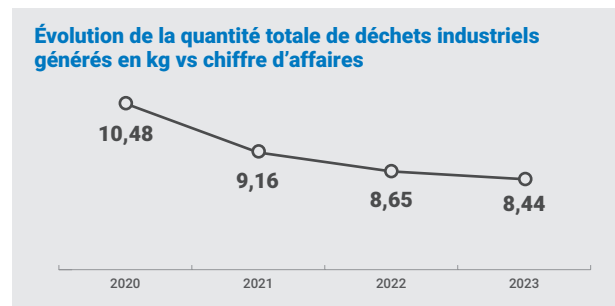
Des plans d'actions sont aussi déployés localement sur les sites industriels afin de réduire les déchets de production. Par exemple, sur le site industriel de Mortain, la performance et l'amélioration des taux de déchets est pilotée dans les rituels du système de management de la performance par unité de production.

Un suivi des consommations (énergie, fuel, gaz, bois) et des déchets est en place et l'analyse est réalisée lors des comités de pilotage et des revues de direction.

Des actions plus spécifiques sont également mises en œuvre, comme par exemple la mise en place de corbeilles spécifiques pour jeter et recycler les papiers au niveau des bureaux d'Idea Optical.

Grâce à différents partenariats avec les filières de valorisation et de traitement des déchets, pratiquement 80% des déchets industriels générés au niveau du Groupe en 2023 ont été valorisés.

Une surveillance de nos prestataires s'occupant du traitement de nos déchets est également pilotée dans nos filiales. Par exemple dans notre filiale au Brésil, l'attribution des marchés est faite à des entreprises au minimum certifiées ISO14001 et disposant d'autorisations environnementales délivrées par l'agence gouvernementale brésilienne. Ce point fait d'ailleurs partie du label "climate Parana" délivré à ACOME do Brasil depuis 2019.



4.5. Prévenir les changements climatiques et préserver la biodiversité sur nos sites industriels

En complément des actions d'optimisation de l'utilisation des ressources, le Groupe anticipe les changements climatiques et participe à la préservation de la biodiversité. Les implantations industrielles du Groupe intègrent plus de 20 hectares d'espaces verts ou de zones humides, ce qui représente 37% de la superficie totale des sites. Ces espaces permettent de préserver la biodiversité.



ACOME SA s'est aussi engagée depuis 2013 dans la préservation de la biodiversité sur les terres normandes.

4. Industriel fiable, performant et respectueux de l'environnement

L'entreprise est à l'origine d'un mécanisme de séquestration carbone local afin de réduire l'empreinte environnementale de son activité industrielle en Normandie. L'association Normandie Forêver, dont ACOME est l'un des membres fondateurs, propose une solution de séquestration du CO₂ par le reboisement de parcelles pauvres. Depuis de nouveaux industriels ont rejoint ACOME et se sont engagés dans cette association.

Des initiatives sont également réalisées dans les filiales. Au Maroc par exemple, des collaborateurs volontaires ont planté des arbres fruitiers autour de l'entreprise. En plus de l'aspect environnemental, il y a également une notion sociale dans cette action (donner des fruits aux personnes en difficulté). Le bureau commercial ACOME GmbH a mis en place des vélos électriques pour ses employés.

Enfin, les impacts sur la biodiversité sont pris en compte dans le cadre des projets d'infrastructures. Par exemple, sur le site industriel de Mortain, les zones humides ont été prises en compte dans le tracé des nouveaux flux de circulation et le nouvel aménagement des parkings. Des travaux ont également été réalisés dans le cadre du programme Echinops pour renaturer un ruisseau sur le site industriel de Mortain en 2022 et 2023.

5. Une offre responsable à l'écoute de nos clients et partenaires

La politique recherche, innovation et développement (RID) du Groupe vise à répondre aux enjeux de la mobilité connectée dans une logique responsable et durable, afin d'optimiser la connectivité partout, tout le temps, avec un débit et une latence appropriée à l'usage tout en prenant en compte l'environnement et le bien-être.

L'innovation contribue à améliorer la compétitivité et les performances environnementales du Groupe ACOME. Une attention particulière est portée à la réduction des déchets comme au recyclage des matières premières afin d'améliorer l'empreinte environnementale de l'entreprise et les coûts.

5.1. Écoconception

Pour concevoir et développer de nouveaux produits, ACOME a recours à l'écoconception et aux analyses de cycle de vie (ACV) – lorsque cela est applicable – afin de favoriser les choix et orientations technologiques ayant la plus faible empreinte environnementale.

Ce sont 90 PEP couvrant au moins 645 références produits qui ont été rédigés depuis 2009.

Ces PEP sont ensuite enregistrés auprès de l'association PEP ECOPASSPORT® qui atteste leur conformité aux règles et standards internationaux pour une période de cinq ans.

Proactive dans cette démarche, ACOME réalise également un travail de communication et d'information visant à favoriser une prise de conscience.

Pratiquée depuis 2006, cette démarche est valorisée auprès des marchés et des clients sensibles aux enjeux environnementaux.

Depuis plus de dix ans, l'analyse du cycle de vie des produits développés et vendus par le Groupe fait partie des compétences maîtrisées en interne.

La prochaine étape à franchir consiste à mieux comprendre l'utilisation des produits vendus et l'impact environnemental de l'usage qui en est fait. Aussi ACOME s'est rapprochée de collectivités en charge de définir la contribution des smart cities à la transition énergétique et environnementale.

Historiquement tirée par les activités bâtiment et télécom, l'écoconception rencontre à présent un intérêt grandissant

étendu à l'ensemble des activités du Groupe ACOME, y compris pour l'activité automobile où des réflexions et interrogations des clients sur l'économie circulaire font l'objet de sessions d'échanges techniques dédiées.

Afin de répondre à ces tendances de fond, les travaux de R&D s'intensifient non seulement sur des matières polymères recyclées à intégrer dans la conception des câbles, mais aussi sur les matières métalliques recyclées, dont en priorité, le cuivre.

5.2. Offre produits et services écoresponsables

Plusieurs axes sont explorés au niveau du Groupe :

- les différentes méthodes de recyclage de matériaux polymères, issus des purges inhérentes à la fabrication des câbles et solutions ;
- les différentes méthodes de recyclage et l'utilisation de cuivre recyclé dans les câbles et solutions ;
- l'utilisation de polymères issus de matières biosourcées comme alternatives aux matériaux issus de matières fossiles ;
- l'utilisation de composants recyclés incorporés dans les formulations des matériaux ;
- les solutions de connectivité de type IoT (Internet Of Things) ou au travers de solutions applicatives qui permettent :
 - d'améliorer l'efficacité du transport des câbles vers ses clients, réduisant ainsi le nombre de kilomètres parcourus et l'empreinte carbone globale du Groupe ;
 - de réduire les déchets associés aux longueurs courtes via une meilleure gestion de l'état du stock en temps réel ;
 - de favoriser la collecte et le recyclage des tournées via une meilleure connaissance de leur état et géolocalisation.
- La réduction de l'empreinte environnementale des contenants (tourets, couronnes...).

ACOME poursuit les développements de ses gammes de produits ayant un impact environnemental réduit et optimisé ainsi que de promouvoir des conditionnements permettant de réduire l'impact carbone sur les chantiers (études de conditionnements, réutilisation de tourets cerclés, tourets digitaux...).

Dans l'automobile, pour réduire le poids des véhicules et

5. Une offre responsable à l'écoute de nos clients et partenaires

ainsi leur consommation d'énergie, ACOME développe des câbles plus fins et plus légers. Par exemple, la conception de câbles avec un diamètre réduit de 0,18 mm à 0,15 mm a permis d'économiser entre 12 et 22 kg par kilomètre de câble produit, soit en 2021 plus de 10 tonnes de matière économisée.

En France, le secteur du bâtiment représente 44% de la consommation d'énergie et près de 25% des émissions de gaz à effet de serre. La réglementation environnementale a évolué en 2020 (RE 2020), renforçant le besoin en solutions écoresponsables. Elle repose sur deux piliers : d'une part la généralisation des bâtiments à énergie positive, c'est-à-dire produisant davantage d'énergie qu'ils n'en consomment, et d'autre part le déploiement de bâtiments à faible empreinte carbone tout au long de leur cycle de vie, depuis leur conception jusqu'à leur démolition. Ce deuxième point implique que les matériaux intégrés au bâtiment présentent eux-mêmes, sur tout leur cycle de vie, à la fois de faibles émissions de gaz à effet de serre, une forte recyclabilité et/ou le recours à des matériaux biosourcés. C'est naturellement que le centre de recherche et de technologies du Groupe oriente ses travaux sur la performance des matériaux et leur recyclabilité : matériaux métalliques (cuivre, alliages et aluminium pour les applications automobiles), formulation des compounds ou mélanges et les nouveaux matériaux isolants.

L'allègement des câbles, la miniaturisation des composants ou la recyclabilité des matériaux utilisés sont autant de domaines investis par l'entreprise pour réduire l'empreinte carbone des systèmes de câblage qu'elle conçoit et produit et ainsi contribuer à la réduction des impacts environnementaux à son échelle.

Capable d'apporter de la technologie, un savoir-faire et de la valeur ajoutée, l'entreprise est un acteur de classe mondiale.

Son empreinte industrielle s'étend sur quatre continents pour accompagner le développement de ses clients au plus près de leurs sites de production et optimiser les transports et le remplissage des camions. Tous les projets ont un objectif commun : améliorer le service rendu aux clients tout en optimisant les performances industrielles et économiques dans une vision écoresponsable.

5.3.

Agir pour accompagner nos clients dans leur transition carbone

ACOME agit de manière constante pour réduire l'impact environnemental de ses produits.

L'innovation est au cœur de notre stratégie pour contribuer à relever les défis environnementaux qui s'imposent à notre écosystème. La recherche de nouveaux matériaux biosourcés, le développement d'isolants zéro halogène, la recyclabilité des câbles, l'économie de ressources naturelles et l'optimisation de la logistique en sont les principaux leviers.

Nous travaillons pour cela en partenariat étroit avec nos principaux clients.

Exemples concrets, cas d'usages et perspectives :

La recherche sur les matériaux, au service de la transition carbone

La recherche sur les matériaux (métaux et polymères) est un domaine d'excellence du Groupe. Le centre de recherche et de technologies oriente ses travaux sur la processabilité et la performance des matériaux mais aussi sur leur recyclabilité et sur la formulation de nouveaux plastiques ou alliages. L'expertise des matériaux est mise au service des clients pour répondre aux exigences techniques et environnementales les plus élevées.

Inventer les matériaux de demain

Et pourquoi ne pas exploiter la ressource que représentent les bouteilles d'eau en plastique ?

La R&D d'ACOME explore la piste du polyéthylène téréphthalate (PET). Une phase d'essais est en cours, en lien avec ACOME Maroc. Elle pourrait donner lieu à la création d'une nouvelle gamme de câbles automobiles, dans un matériau totalement inédit. Le remploi d'une matière plastique déjà fabriquée donnerait à ces câbles une grande valeur environnementale.

Utiliser des matériaux biosourcés reste une source d'inspiration pour les chercheurs d'ACOME. Les essais visant à utiliser des matières naturelles pour les renforts mécaniques de câbles optiques n'ont pas donné les résultats escomptés. Le lin – fibre végétale produite localement – présentait sur le papier des caractéristiques avantageuses

en termes de résistance. Mais le défi était d'obtenir une qualité constante. Intégrer des matières biosourcées ou régénérées dans un produit aussi technique qu'un câble optique n'est pas si simple.

FttH : une empreinte carbone réduite de 30% avec le nouveau câble Drop

En juillet 2020, ACOME a lancé son nouveau câble de raccordement "Drop", l'UNB1627, qui permet la liaison optique entre le point de branchement extérieur et le boîtier de raccordement de l'abonné. Le diamètre du câble a été réduit – ce qui diminue la quantité de matière carbonée utilisée – tout en conservant la même robustesse et la même performance de transmission que la version précédente. L'empreinte carbone de ce produit innovant est réduite de 30%. ACOME a également travaillé sur la facilité d'installation par la conception d'un câble aérien souterrain et extérieur/intérieur qui permet cette liaison sans coupure et limite également les déchets.

En complément, des travaux sont menés avec nos clients pour limiter la quantité de packaging et aussi lorsque c'est possible, avoir recours à des matières recyclées pour les contenants afin d'en limiter l'empreinte carbone.

6. Indicateurs extra-financiers

Informations sociales

Données consolidées du Groupe ACOME

Effectif total	Effectif moyen proratisé (CDI + CDD & intérim de surcroît)	2023	1 701	
		2022	1 766	
		2021	1 750	
La répartition des salariés par sexe	Hommes (nombre en moyenne proratisée, CDI + CDD & intérim de surcroît)	2023	1 314	
		2022	1 353	
		2021	1 341	
	Femmes (nombre en moyenne proratisée, CDI + CDD & intérim de surcroît)	2023	387	
		2022	413	
		2021	409	
Index diversité ACOME SA (sites de Paris et Romagny)	2023	87		
	2022	86		
Emploi de travailleurs issus de minorités et/ou de travailleurs vulnérables	Nombre de travailleurs issus de minorités et / ou de travailleurs vulnérables (sur site industriel, soit directement ou indirectement par la sous-traitance à des organismes spécialisés)	2023	99	
		2022	75	
		2021	81	
Les embauches (nombre de contrats dans l'année)	Contrats à durée indéterminée (> 3 ans pour la Chine)	2023	60	
		2022	93	
		2021	119	
	Contrats à durée déterminée (< 3 ans pour la Chine)	2023	75	
		2022	101	
		2021	52	
Départs (nombre de contrats dans l'année)	Personnel ACOME	2023	131	
		2022	213	
		2021	150	
Qualité de vie au travail	Taux d'absentéisme Groupe (motif maladie CDI)	2023	3,06%	
		2022	3,58%	
		2021	3,58%	
	Turn-over Groupe [(nombre d'entrée + nombre de sortie)/2]/(Effectif annuel - CDI présent le 31 décembre de l'année n-1)	2023	6,12%	
		2022	9,71%	
		2021	8,54%	

Les apprentis et les contrats de professionnalisation ne sont pas comptabilisés.

Formation

Données consolidées du Groupe ACOME

Les politiques mises en œuvre en matière de formation	Nombre total d'heures de formation	2023	38 965	
		2022	41 040	
		2021	34 004	
	% d'heures de formation en présentiel	2023	86%	
		2022	92%	
		2021	84%	
	Nombre moyen d'heures de formation par personne	2023	23	
		2022	23	
		2021	19	
	% de l'effectif ayant reçu au moins une formation dans l'année	2023	93%	
		2022	100%	
		2021	95%	

27

Santé et sécurité

Données consolidées du Groupe ACOME

Santé et sécurité	Nombre d'accidents avec arrêt (personnel ACOME)	2023	25	
		2022	31	
		2021	24	
	TF1 Taux de fréquence accident avec arrêt personnel ACOME tf1 = (nombre d'accidents de travail avec arrêt * 1 000 000) / nombre heures travaillées personnel ACOME	2023	9,69	
		2022	11,11	
		2021	8,42	
	Taux de fréquence total TF2' accidents avec et sans arrêt personnel ACOME et hors ACOME TF2' = (nombre d'accidents de travail avec et sans arrêt personnel ACOME et personnel externe) * 1 000 000 / (nombre heures travaillées personnel ACOME et personnel externe)	2023	15,35	
		2022	13,96	
		2021	12,82	
	Taux de gravité des accidents avec arrêt personnel ACOME tg = (nombre jours d'arrêts * 1000) / nombre heures travaillées	2023	0,56	
		2022	0,39	
		2021	0,52	

6. Indicateurs extra-financiers

Informations environnementales

Utilisation durable des ressources

Données consolidées du Groupe ACOME

La consommation d'eau	Ratio consommation d'eau (m³) vs chiffre d'affaires	2023	0,14	
		2022	0,14	
		2021	0,13	
	Eau de ville (m³)	2023	19 163	
		2022	22 637	
		2021	17 987	
	Eau industrielle (m³)	2023	60 947	
		2022	58 951	
		2021	54 412	
Gestion des déchets industriels	Quantité totale de déchets industriels générés en kg vs chiffre d'affaires	2023	8,4	
		2022	8,6	
		2021	9,2	
	Quantité totale de déchets industriels DID générés en kg vs chiffre d'affaires	2023	0,99	
		2022	0,95	
		2021	0,87	
	% de déchets industriels valorisés	2023	80%	
		2022	81%	
		2021	70%	
La consommation de matières premières Données consolidées pour les sites industriels ACOME.	Quantité déchets cuivre (en tonnes)	2023	1 379	
		2022	1 600	
		2021	1 588	
	Quantité déchets plastique (en tonnes)	2023	1 111	
		2022	1 214	
		2021	1 206	

La consommation d'énergie et le recours aux énergies renouvelables	Consommation d'électricité en KWH vs chiffre d'affaires	2023	105	
		2022	99	
		2021	104	
	Consommation d'électricité totale (kwh)	2023	58 427 261	
		2022	58 759 007	
		2021	57 443 413	
	Énergies renouvelables en KWH (énergie produite uniquement, n'est pas prise en compte l'énergie renouvelable achetée)	2023	6 263 060	
		2022	4 503 196	
		2021	5 074 635	
Changement climatique & biodiversité	Quantité de Gaz à effet de serre scope 1 (émissions directes) en tonnes eqCO ₂ <small>* données consolidées pour les sites industriels ACOME</small>	2023	11 447	
		2022	9 577	
	Quantité de Gaz à effet de serre scope 2, (émissions indirectes associées à l'énergie) en tonnes eqCO ₂ <small>* données consolidées pour les sites industriels ACOME</small>	2023	12 837	
		2022	14 648	
	Quantité de Gaz à effet de serre scope 3 en tonnes eqCO ₂ <small>* évaluation sur l'ensemble des postes d'émission du scope 3 pour le site industriel de Mortain*</small>	2023	152 739	
		2022	107 992	
	Superficie totale des sites ACOME en m ²	2023	573 071	
	Superficie en bâtiments (usines et bureaux) des sites ACOME en m ²	2023	171 408	
% d'espaces verts et zones humides sur la superficie totale des sites	2023	37%		
Superficie consacrée aux espaces verts (zone humides) en m ²	2022	210 322		

7. Tableau de correspondance

entre les axes de la stratégie RSE ACOME, les dix-sept objectifs du développement durable (17 ODD), les dix principes des Nations Unies et les éléments du Global Reporting Initiative GRI-G4

Axes RSE ACOME		Références aux lignes directrices du Développement Durable éditées par le Global Reporting Initiative (GRI-G4)
1. Méthodologie de la déclaration de performance extra-financière		Stratégie, analyse : G4-1 à G4-9
Le modèle ACOME : valeurs et éthique		
2.1. Des valeurs partagées	2.1.1. Animation de la vie coopérative & implication dans la vie de l'entreprise	
	2.1.2. Diversité et égalité des chances	Diversité et égalité des chances : G4-L12
	2.1.2. Égalité des chances	Égalité entre les femmes et les hommes : G4-LA13
	2.1.3. Ancrage territorial	
2.2. Éthique des affaires	2.2.1. Loyautés des pratiques	Éthique et intégrité : G4-56 à G4-58 Impacts économiques indirects : G4-EC7 à G4-EC9 Lutte contre la corruption : G4-S03 à G4-S05 Non-discrimination : G4-HR3
	2.2.2. Achats responsables	Pratiques d'achat : G4-EC9 Évaluation environnementale des fournisseurs : G4-EN32, G4-EN33 Évaluation du respect des droits de l'homme chez les fournisseurs : G4-HR10 & G4-HR11
2.3. Certifications, évaluation et conformité	2.3.1. Certifications	Éthique et intégrité : G4-56 à G4-58
	2.3.2. Autres évaluations	
	2.3.3. Conformité éthique et dispositif d'alerte	Les différents types d'incidents : G4-HR3, G4-HR8, G4-S07, G4-PR2, G4-PR4, G4-PR7, G4-PR8 Les différents types de griefs : G4-EN34, G4-LA16, G4-HR12, G4-S011 Les différents type d'amendes ou sanctions : G4-EN29, G4-S08, G4-PR9
2.4. Engagements, partenariats, dons et mécénat	2.4.1. ACOME engagée dans la transition énergétique, écologique et climatique	Implication des parties prenantes : G4-24, G4-25, G4-26
	2.4.2. Global Compact : ACOME soutient le Pacte Mondial	
	2.4.3. Soutien à la recherche et à l'enseignement	
	2.1.4. Engagement auprès des organisations professionnelles	

Correspondance avec les 17 objectifs du développement durables des Nations Unies	Correspondance avec les 10 principes du Pacte Mondial
Travail décent et croissance économique (8) Égalité entre les sexes (5)	Droits de l'Homme (1,2)
Inégalités réduites (10)	Lutte contre la corruption (10)
Justice et paix (16)	Normes internationales du travail (3,4,5,6)
Partenariats pour des objectifs mondiaux (17)	

7. Tableau de correspondance

entre les axes de la stratégie RSE ACOME, les dix-sept objectifs du développement durable (17 ODD), les dix principes des Nations Unies et les éléments du Global Reporting Initiative GRI-G4

Axes RSE ACOME		Références aux lignes directrices du Développement Durable éditées par le Global Reporting Initiative (GRI-G4)
L'humain au cœur du système		
3.1. Sécurité au travail		Santé et sécurité au travail : G4-LA5 à G4-LA8
3.2. Faire d'ACOME une entreprise apprenante		Formation et éducation : G4-LA9 à G4-LA11
3.3. Qualité de vie au travail		
3.4. Organisation et pérennité de la société	3.4.1. Emplois	Emploi : G4-LA1 à G4-LA3
	3.4.2. Rémunérations du Groupe	Emploi : G4-LA1 à G4-LA3
	3.4.3. Relations sociales	Liberté syndicale et droit de négociation collective : G4-HR4 Relations employeur/employés : G4-LA4
Un industriel fiable, performant et respectueux de l'environnement		
4.1. Politique générale (environnement)		Généralités : G4-EN31
4.2. Rejets et nuisances	4.2.1. Anticiper les rejets dans l'eau	
	4.2.2. Limiter les pollutions des sols	Effluents et déchets : G4-EN22 à G4-EN26
	4.2.3. Limiter les pollutions de l'air	
	4.2.4. Maîtriser les émissions de gaz à effet de serre	Émissions : G4-EN15 à G4-EN21
	4.2.5. Maîtriser les autres rejets et pollutions	Effluents et déchets : G4-EN22 à G4-EN26
4.3. Consommations d'énergie		Énergie : G4-EN3 à G4-EN7
4.4. Utilisation durable des ressources et gestion des déchets		Matières : G4-EN1, G4-EN2 Eau : G4-EN8 à G4-EN10
4.5. Prévenir les changements climatiques et préserver la biodiversité		G4-EN11 à G4-EN14 Émissions : G4-EN15 à G4-EN21
Une offre responsable à l'écoute de nos clients et partenaires		
5.1. Éco-conception		
5.2. Offre produits et services éco-responsables		Produits et services : G4-EN27, G4-EN28
5.3. Agir pour accompagner nos clients dans leur transition carbone		

	Correspondance avec les 17 objectifs du développement durables des Nations Unies	Correspondance avec les 10 principes du Pacte Mondial
	Éducation de qualité (4)	Normes internationales du travail (3,4,5,6)
	Bonne santé et bien-être (3)	Droits de l'Homme (1,2)
	Travail décent et croissance économique (8)	
	Travail décent et croissance économique (8)	Droits de l'Homme (1,2)
	Eau propre et assainissement (6)	Environnement (7)
	Énergie propre et d'un coût abordable (7)	
	Industrie, innovation et infrastructure (9)	Lutte contre la corruption (10)
	Lutte contre les changements climatiques (13)	
	Consommation et production responsables (12) Travail décent et croissance économique (8) Industrie, innovation et infrastructure (9) Énergie propre et d'un coût abordable (7) Protection de la faune et de la flore terrestres (15) Justice et paix (16)	Droits de l'Homme (1,2) Environnement (7,8,9)

Rapport de l'un des Commissaires aux Comptes, désigné Organisme Tiers Indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société ACOME,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société ACOME désigné Organisme Tiers Indépendant ("tierce partie"), accrédité par Cofrac Inspection, n°3_2122 (portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le "Référentiel"), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après respectivement les "Informations" et la "Déclaration"), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de Commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en oeuvre, telles que décrites dans la partie "Nature et étendue des travaux", et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations, permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (ou disponible(s) sur le site internet ou sur demande de l'entité).

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la Direction de :

- Sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- Préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques, ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- Préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- Mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la société (ci-après le "Référentiel") dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé, exprimant une conclusion d'assurance modérée, sur :

- La conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de Commerce ;
- La sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies, en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de Commerce à savoir, les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la Direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- Le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- La sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- La conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de Commerce, et à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, *Intervention du Commissaire aux Comptes - Intervention de l'OTI - Déclaration de performance extra-financière*, à notre programme de vérification transmis en début de mission et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de Commerce et le Code de Déontologie de la Profession de Commissaire aux Comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées, visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre février et avril 2024, sur une durée totale d'intervention de quatre semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené cinq entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions RSE, ressources humaines, immobilier, relation client et achats.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux, en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées, en exerçant notre jugement professionnel, nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

Rapport de l'un des Commissaires aux Comptes, désigné Organisme Tiers Indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce en matière sociale et environnementale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du Code de Commerce, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - Apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques, ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - Corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considéré les plus importantes ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du Code de Commerce ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considéré les plus importants, nous avons mis en oeuvre :
 - Des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées, ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - Des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 53 et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en oeuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2024,

L'un des Commissaires aux Comptes
Grant Thornton, Membre français de Grant Thornton International
Stéphane Bougreau, Associé
Bertille Crichton, Associée, Transformation Durable



52 rue du Montparnasse
75014 Paris - France
T. +33 1 42 79 14 00

www.acome.com